

Village de Forez

**Cahier d'histoire locale
Centre Social de Montbrison**

N° 81-82 avril 2000

| | | |
|-------|---|--|
| p. 2 | <i>Village de Forez</i> a vingt ans | Claude Latta |
| p. 4 | Découvertes archéologiques faites à Sail-sous-Couzan | Stéphane Prajalas |
| p. 9 | Au XVIII ^e siècle, histoire de pigeons | Jean Guillot |
| p. 13 | La politique d'Aimé Baune, le frère d'Eugène, homme de lettres, démocrate socialiste, à Paris en 1849-1851 | Louis Hincker |
| p. 23 | Grils anciens | Pierre-Louis Therrat |
| p. 25 | La seigneurie des Barges à Saint-Jean-Soleymieux | Mireille Busseuil |
| p. 27 | Le préfet Imbert et les débuts de l'administration préfectorale dans la Loire | Pascal Chambon |
| p. 33 | Les sceaux, précieux témoins du passé | Danielle Bory Edouard Crozier |
| p. 37 | Edmond Jallon, "l'homme aux cent victoires" | André Guillot |
| p. 44 | Lectures | Claude Latta |
| p. 47 | Robert Périchon (1928-1999), archéologue | Claude Latta |

Village de Forez, bulletin d'histoire locale.

Siège social (abonnements) :

- Centre Social de Montbrison, 13, place Pasteur, 42600 MONTBRISON.
- Directeur de la publication : Claude Latta.
- Rédaction : Joseph Barou.
- Abonnement et diffusion : André Guillot.
- Comité de rédaction :

Gérard Aventurier, Joseph Barou, Maurice Bayle, Claude Beaudinat, Danielle Bory, Roger Briand, Mireille Busseuil, Pascal Chambon, Edouard Crozier, Monique Diaz, Pierre Drevet, Roger Faure, Jean-Guy Girardet, Francis Goutorbe, André Guillot, Jean Guillot, Marie Grange, Claude Latta, Mickaël Lathière, Philippe Pouzols, Stéphane Prajalas, Jean-François Roche, Pierre-Michel Therrat.

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2000

Impression : Centre départemental de documentation pédagogique de la Loire, Saint-Etienne.

Village de Forez a vingt ans

Village de Forez fête son 20^e anniversaire. Notre revue d'histoire locale, qui fait aujourd'hui partie du paysage intellectuel de Montbrison, a été créée en 1980 dans le cadre du Centre Social de Montbrison : ce fut une "première" dans l'histoire des Centres sociaux et nous avons eu, déjà, l'occasion de rappeler, dans un article de la revue et, récemment, dans une interview donné à *Forez-Magazine*, les circonstances de cette création. Il faut le faire à nouveau.

Le Centre Social de Montbrison a été créé en 1973 et est, depuis cette date, géré par une association loi de 1901. Or, il se trouve que plusieurs de ceux qui, en 1977, avaient en charge la responsabilité du Centre Social, étaient, en même temps, des passionnés d'histoire locale. Une équipe s'est donc formée autour de Joseph Barou et de moi : Claude Beaudinat, l'abbé Jean Canard, Jean-Baptiste Chèze, Marguerite Fournier, André Guillot, Jean Guillot, Georgette Simonet, Jean-Paul Soleillant, Michèle Sury ont fait partie avec nous du "noyau" fondateur du *Groupe d'Histoire locale du Centre Social*, né en 1977. Une idée sous-tendait cette création et a justifié l'intégration de cette activité dans celle d'un Centre Social : l'Histoire participe à la formation de l'identité collective d'une ville et d'une région, elle nous aide à comprendre le présent et est l'un des éléments de cohésion du tissu social. En outre cette activité s'intégrait dans une action culturelle d'ensemble, avec l'existence du groupe *Patois vivant*, la création d'une *Université Populaire* relayée, plus tard, par les *Soirées du vendredi*.

La première activité du *Groupe d'histoire locale* fut d'abord d'organiser des conférences et des visites de monuments. Mais nous avons envie de "passer à l'écrit" et Joseph Barou proposa la création d'un bulletin et fut à l'origine de son lancement. Ce fut *Village de Forez*. Dans une démarche d'éducation populaire, nous avons fait, dès le début, des choix auxquels, je crois, nous sommes restés fidèles :

- Nous avons voulu faire à la fois de la recherche sur documents et rendre ses résultats accessibles, tout en tenant le pari de la qualité.

- Nous avons souhaité que *Village de Forez* soit un "espace de liberté" qui permette l'ouverture de nouveaux chantiers – y compris dans le domaine de l'histoire contemporaine.

- Nous avons voulu toucher, bien sûr, les passionnés d'histoire mais aussi aller vers un nouveau public qui ne venait pas spontanément vers l'Histoire.

La parution de la revue a été très longtemps trimestrielle. En 1996, nous sommes passés à un rythme semestriel. A ce jour, nous avons publié 80 numéros de la revue et, aussi, de nombreux numéros spéciaux ont accueilli des études plus importantes et dont certains sont devenus des "classiques" : *Marguerite Fournier raconte* rassemble tous les articles de l'historienne montbrisonnaise. *Les enfants abandonnés en Forez* de Joseph Barou ont été couronnés par un prix de la Société d'histoire des hôpitaux ; notre étude consacrée à Benoît Malon a été à l'origine d'une association qui vient d'organiser un colloque universitaire ; les recherches de Gérard Aventurier sur l'école et les bibliothèques ou les travaux d'ethnographie rurale de Claude Beaudinat font référence. En 1989, *Village de Forez* et le Centre Social ont été aussi à l'origine du *comité montbrisonnais du Bicentenaire de la Révolution française* : fêtes, conférences, visites, colloque se sont succédé. *Village de Forez* a publié 17 numéros des *Cahiers du Bicentenaire* ainsi que les *Actes du colloque*. Au total, nous avons ainsi publié, entre 1980 et 1999, 75 numéros spéciaux.

Nous essayons de travailler en partenariat avec d'autres associations. Le recueil *Marguerite Fournier raconte* a été coédité avec *la Diana*. Un cahier consacré à l'histoire de la communauté protestante de Montbrison a été publié avec l'Eglise Réformée. L'histoire de la Mutuelle des Ouvriers-Réunis de Montbrison a eu le soutien de *Loire Action Mutualiste*.

Nous abordons de plus en plus des sujets d'histoire contemporaine : études ou souvenirs sur la Résistance et la période de Vichy. Nous sommes fiers d'avoir aussi publié les souvenirs de la guerre d'Algérie de Jean Baudou, qui ont bénéficié d'une notoriété nationale grâce à une interview de l'auteur par le mensuel *Notre Temps*.

Enfin nous avons créé une nouvelle collection consacrée au patrimoine rural : les souvenirs de Joseph Vente, de Jean Chambon et de Thérèse Guillot, récemment publiés, font partie de cette collection.

Vingt ans : cela méritait bien une fête. Nous invitons tous nos lecteurs et nos amis aux festivités et aux manifestations qui auront lieu les samedi 25 et dimanche 26 mars 2000 au Centre Social, dans ses nouveaux locaux de la place Pasteur.

Programme des samedi 25 et Dimanche 26 mars 2000

Samedi 25 mars :

de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h :

- exposition vente des publications de *Village de Forez*.
- exposition de rouets et de maquettes de monuments foréziens.
- exposition des travaux des dentellières du Centre Social.
- exposition des dessins d'Anne Magnan et d'Etienne Desfonds.

15 h : projection du Diaporama "Montbrison, ville d'art et d'histoire", réalisé par le Groupe audiovisuel du Centre Social.

17 h 30 : célébration du 20^e anniversaire de *Village de Forez* par Claude Latta et Joseph Barou. Inauguration de l'exposition de dessins d'Anne Magnan et d'Etienne Desfonds.

18 h : apéritif et chansons populaires exécutées par la Chorale d'Ecotay.

19 h 30 : "repas d'anniversaire" ouvert à tous pris en commun au Centre Social (inscriptions au Centre Social).

Dimanche 26 mars :

de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h :

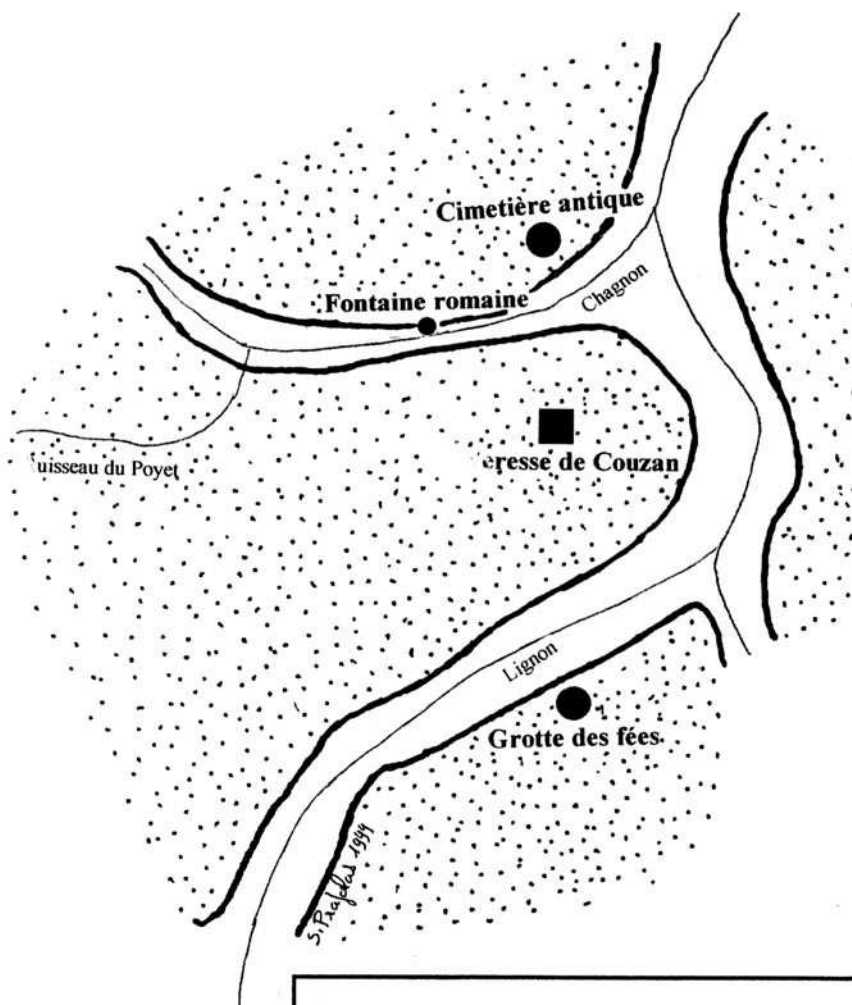
- exposition-vente des publications de *Village de Forez*
- exposition de rouets et de maquettes de monuments foréziens.
- exposition des travaux des dentellières du Centre Social.
- exposition des dessins d'Anne Magnan et d'Etienne Desfonds.

15 h : visite guidée par les membres de *Village de Forez* des monuments de la "colline" : ancienne école Pasteur, église Saint-Pierre, collège Victor-de-Laprade, palais de justice et sous-préfecture.

Nous fêterons ainsi ensemble cet anniversaire qui sera l'occasion de faire un bilan et de vous remercier de votre soutien et de votre fidélité. Notre bilan, c'est ce que nous avons publié et ce sont aussi les articles que vous nous avez proposés et les lectures que vous avez faites. Notre remerciement, c'est cette célébration amicale. Ce 20^e anniversaire de *Village de Forez* sera aussi l'occasion d'affirmer notre volonté de continuer notre travail, de renouveler nos sujets et notre équipe de rédaction, bref de progresser. Quant à notre fierté, c'est d'avoir donné, je crois, un "supplément d'Histoire" aux habitants de Montbrison et de sa région.

Claude Latta

SITES ARCHEOLOGIQUES A SAIL-SOUS-COUZAN :



LEGENDE :

● Sites archéologiques.



Rivières.



Collines.

N



Découvertes archéologiques faites à Sail-sous-Couzan

En 1863, Louis-Pierre Gras, dans un article¹, notait que toute civilisation est *la garantie d'une autre*.

Il semble que cette théorie soit fondée concernant les différentes populations qui se succédèrent, durant la Préhistoire, l' Antiquité et le haut Moyen Age, sur le territoire actuel de la commune de Sail-sous-Couzan, et ce, d'après les différents vestiges archéologiques, datant d'époques diverses de ces ères historiques, que l'on a découverts dans le sous-sol de cette localité.

1/ La Préhistoire

Dés la Préhistoire, la commune de Sail-sous-Couzan semble avoir été un lieu de résidence des "Foréziens" de cette époque, comme paraissent en témoigner les trouvailles faites au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle par un membre de la Diana, M. Eleuthère Brassard², qui fouilla le site de la Grotte des Fées, située près du hameau de la Baume³.

Le docteur A. Rimaud, dans un de ses ouvrages⁴, donne une description sommaire de cette grotte : *le sol meuble n'a guère que 10 à 15 centimètres de profondeur, son ouverture environ 6 mètres dans tous les sens ; elle regarde le couchant*⁵. Puis cet auteur, qui vit la collection de M. Brassard, nous renseigne sur les objets que l'archéologue mit à jour : *tous ses silex sont de petite dimension : ce sont des limes, des grattoirs, des pointes de javelots et d'arbalètes, de petits couteaux*. Et le docteur Rimaud de penser que ces vestiges⁶ dataient de l'époque de la pierre taillée et qu'ils *n'ont pas été ouverts sur place puisque cette roche [le silex] manque dans le pays*.

L'auteur s'interrogeait cependant sur l'absence de débris d'os et de charbons dans les résultats de ces fouilles.

Au total ce furent 107 silex⁷ (43 silex bien taillés, 52 débris de silex ou silex grossiers et 12 nuclei) qui furent découverts sur ce site, ainsi que deux morceaux d'ocre rouge, un morceau de pierre noire et quelques fragments de poteries trop petits pour être datés.

¹ L.-P. Gras, : "Note sur un cimetière antique à Sail-sous-Couzan", *Journal de Montbrison* du 20 décembre 1863.

² Découvertes qui firent l'objet d'une communication lors de la réunion de cette société du 18 mai 1881.

³ Ce hameau est situé dans la vallée du Lignon, au sud du bourg.

Balma signifiait grotte en bas latin. On retrouve ce terme dans la zone d'influence du franco-provençal, en provençal *baoumo* signifie encore grotte (par exemple le bien connu massif de la Sainte-Baume près de Saint-Maximin, dans les Bouches-du-Rhône).

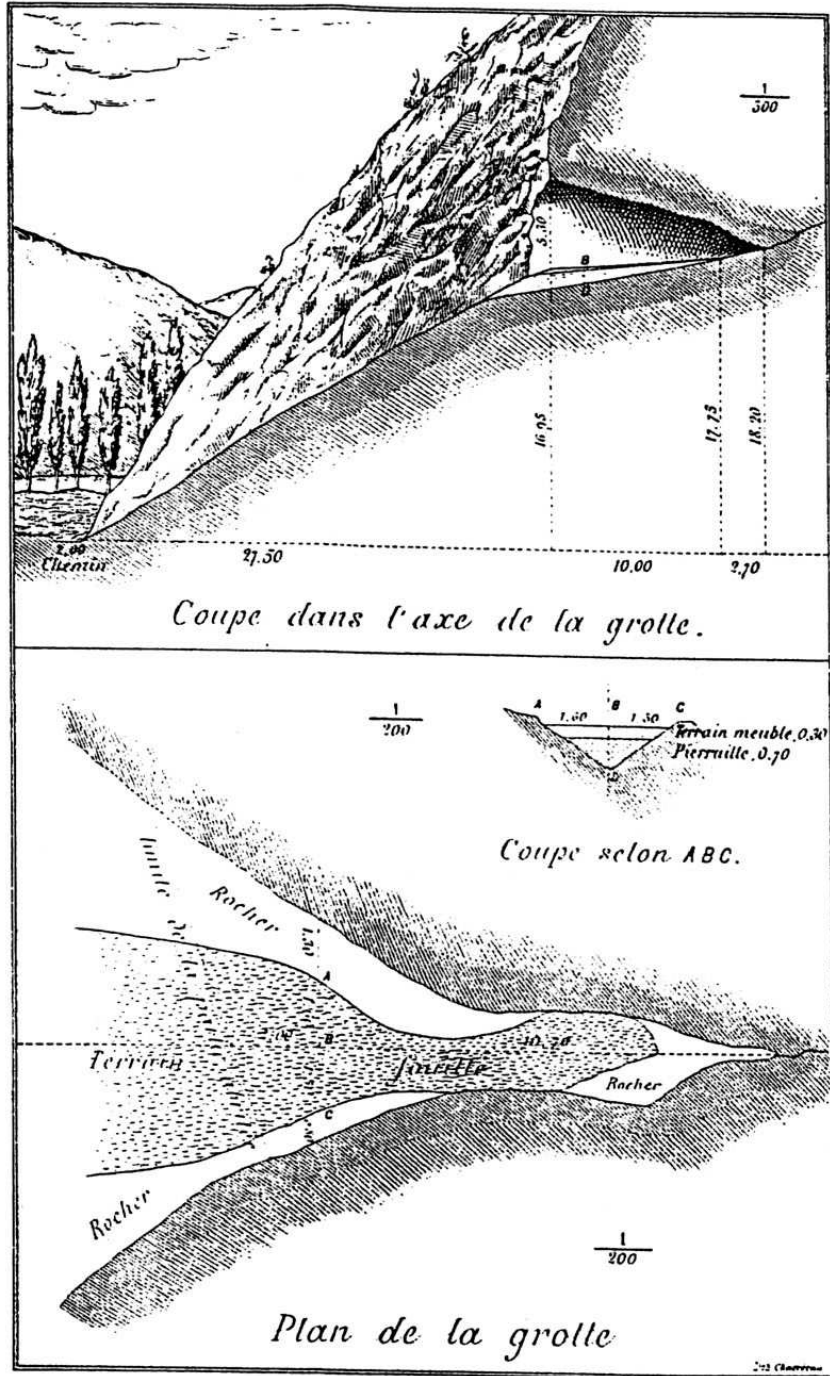
Au Moyen Age ce hameau dépendait, en 1259 de la paroisse de Trelins et en 1500 et 1565 deux terriers de Leigneu contiennent plusieurs réponses d'habitants de la Baume pour leurs maisons ou biens situés au même territoire (à ces dates, ce lieu-dit apparaît sous le vocable de *Balma*, au début du XX^e siècle des cartes postales représentant ce hameau sont légendées du nom *La Beaume*, cette dernière orthographe, n'ayant aucune justification étymologique, n'a semble-t-il été que peu usitée). Ce hameau, aujourd'hui encore habité, a donc connu plus de quatre-vingts siècles d'occupation humaine.

⁴ Docteur A. Rimaud : *Nouvelles excursions Foréziennes*, Editions Chevalier, Saint-Etienne 1883, p. 2 à 4.

⁵ Les dimensions avancées ici diffèrent quelque peu du plan de la grotte (cf. page suivante) conservé à la Diana dans le fonds Vincent Durand (1 F 42 cote 205).

⁶ Ces découvertes sont aujourd'hui, en partie, conservées au musée archéologique de la Diana à Montbrison.

⁷ En général des silex blonds.



LA GROTTE DES FÉES, AU SAIL DE COUZAN

fonds Vincent Durand (1 F 42 cote 205)

Les pièces les plus importantes mesurent 65 à 78 mm de long par 10 à 15 mm de largeur, les plus petites n'ont que quelques millimètres de largeur sur 12 à 15 de longueur⁸.

Le site de la Grotte des Fées est l'une des trois stations préhistoriques ligériennes⁹. On peut d'ailleurs déplorer que de nos jours ce lieu ne soit pas mis en valeur et que son ouverture soit envahie par la végétation¹⁰.

2/ L'époque romaine

Quelques siècles plus tard vint l'époque romaine.

Là encore, le site de Sail-sous-Couzan semble avoir attiré les populations comme en témoigne le "trésor" de monnaies découvert dans l'ancienne fontaine du "Sal de Cosan" en 1612 par le docteur Claude de la Roue, médecin de Montbrison, dont les travaux sont abondamment cités par la Mure.

Ces monnaies étaient de plusieurs sortes, grandes, médiocres, petites, d'argent, de cuivre corinthien rouge et jaune et autre métal¹¹.

Le manque de données ne nous permet cependant pas de dater plus précisément ces monnaies.

Existait-il à Sail-sous-Couzan, des infrastructures balnéaires et/ou rituelles importantes, comme à Moingt ou Salt-en-Donzy ? Aucune découverte allant en ce sens n'a été faite jusqu'à aujourd'hui, il est cependant loisible de penser que si ces eaux étaient effectivement connues des Romains, les "équipements thermaux" ne se résument pas à une simple fontaine, comme les autres exemples de ce type connus en Gaule lyonnaise en témoignent. La fontaine d'eau minérale existant au début du XIX^e siècle, quand Sébastien Péliçon, maître maçon à Saint-Georges-en-Couzan fut chargé de sa réfection, était-elle un vestige de ce mobilier antique¹² ? Quoi qu'il en soit, au siècle dernier cette fontaine occupait une surface d'environ un mètre carré¹³.

Ces dimensions sont à rapprocher de celles de la fontaine de la station thermale romaine que l'on trouvait à Moingt et qu'Auguste Bernard décrit, en 1858, comme *un bassin de 1 mètre carré, de construction romaine, formé d'une pierre de fond et de quatre pierres taillées posées de chant ayant chacune environ 80 centimètres de hauteur et 10 centimètres d'épaisseur. L'une des pierres ne joint pas à celle du fond comme les autres : aux deux extrémités se trouvent des interstices dans lesquels on peut passer la main ce qui permet à l'eau d'arriver*¹⁴.

Ces deux bassins ayant malheureusement été détruits aucune comparaison approfondie ne peut être avancée.

Il semble, en revanche, qu'il faille reléguer au rang de légende la tradition populaire, et orale, qui veut que l'on trouve dans le vallon du ruisseau "du Poyet" des bains romains.

⁸ *Mémoires et documents sur le Forez*, tome VII, p. 207.

⁹ Les autres sites sont situés dans le secteur du bas Vizézy (Mornand, Ponsins) et dans la région roannaise.

¹⁰ Souhaitons que ce site historique émerge quelque peu de l'oubli dans lequel il est tombé grâce au travail des services de la D. R. A. C. dans le cadre de l'Inventaire actuellement mené.

¹¹ *L'ancien Forez 1893-1895*, p. 91.

¹² S. Prajalas, *L'exploitation des eaux minérales de Sail-sous-Couzan (1802 - 1913)*, mémoire de maîtrise, université Jean-Monnet, Saint-Etienne, 1997, p. 9-10.

¹³ *Ibidem*.

¹⁴ A. Bernard, *Description du pays des Ségusiaves pour servir d'introduction à l'histoire du Lyonnais (Rhône et Loire)*, 1858, p. 91- 92.

3/ L'époque franque

En décembre 1863, L.-P. Gras (archiviste de la Diana), dans un article¹⁵, relatait une découverte faite lors de la construction de l'établissement de bains (par la société Thiovet, Virollet et Balouzet) par les ouvriers qui, creusant les fondations, mirent à jour un ancien cimetière.

Le site était constitué de *plusieurs cercueils formés de lozes ou de pierres plates*. Ces tombes s'étendent sur une ou probablement plusieurs lignes parallèles à la route de Boën, non loin de la fontaine et dans la direction du midi au nord.

Les parois, le fond et le couvercle de ces tombes se composaient d'autant de pièces séparées. Le couvercle était constitué de deux ou trois fragments dont les joints étaient cimentés.

Le reste des corps (essentiellement le crâne et les tibias qui étaient cependant friables au toucher) avaient la même orientation. Le cadavre était posé sur le dos, les pieds abaissés au levant, la tête, quoique plus élevée *en raison de la déclivité du terrain* reposait sur un oreiller de cailloux suivant l'usage des Francs¹⁶.

Une des fosses renfermait deux crânes, et L.-P. Gras de se demander si les inhumations avaient été simultanées ou successives.

L'auteur présumait que ce cimetière avait été précédemment fouillé car aucun des objets (vases ou armes) qui *accompagnent habituellement les sépultures antiques* ne furent découverts. L.-P. Gras supposait que *ce dortoir de nos pères* était postérieur au V^e siècle et antérieur au X^e siècle, et notait que ces sépultures étaient semblables à celles découvertes en 1839 à Sainte-Agathe-la-Bouteresse au lieu dit le Bouchet¹⁷.

On ne peut que regretter, qu'à l'époque, des fouilles plus poussées n'aient pas été faites. Depuis cette date ce secteur de Sail-sous-Couzan a été, maintes fois, le lieu de travaux et il semble que les découvertes qui pourraient y être faites aujourd'hui relèveraient du miracle.

Le sol de Sail-sous-Couzan a apparemment accueilli des hommes depuis fort longtemps. Grâce aux vestiges qui nous sont connus, on peut, partiellement, déduire quelles furent les populations qui se succédèrent en ces lieux durant la Préhistoire, l'Antiquité et le haut Moyen Age, et qui furent, comme nous l'évoquions dans l'introduction, à l'origine des peuplements du bas Moyen-Age. On ne peut que regretter que des études plus poussées concernant ces découvertes n'aient pas été faites au XIX^e siècle. Il faut cependant se souvenir qu'à cette date le nombre de Foréziens considérant ce que nous appelons aujourd'hui "le patrimoine" était limité. Quel meilleur exemple que cette anecdote rapportée par L.-P. Gras, toujours à propos de Sail-sous-Couzan : ... *Le même paysan nous raconta qu'on avait trouvé dans les vignes, au-dessous du château, il y a une trentaine d'années, un grand vase rempli de pièces d'argent. Personne ne put lire les inscriptions qu'elles portaient. Le bonhomme ajoutait que le trésor se serait bien vendu lorsque les Autrichiens sont venus en France... J'ai cherché à comprendre... Bravo ! voilà un paysan patriote ! Tout ce qui n'est pas Français doit être Cosaque !*¹⁸

Stéphane Prajalas

¹⁵ L.-P. Gras *Note sur un cimetière...*, *op. cit.*

¹⁶ Peuple germanique qui conquiert la Gaule aux V^e et VI^e et la gouverne (sous les dynasties mérovingienne puis carolingienne).

¹⁷ C. Aulas se demande si ce site de Sainte-Agathe-la-Bouteresse, utilisé au haut Moyen Age, n'aurait pas une origine au Bas Empire (cf. *Carte Archéologique de la Gaule*, p. 181, sous la direction de M. Provost 1997). En était-il de même pour Sail-sous-Couzan ?

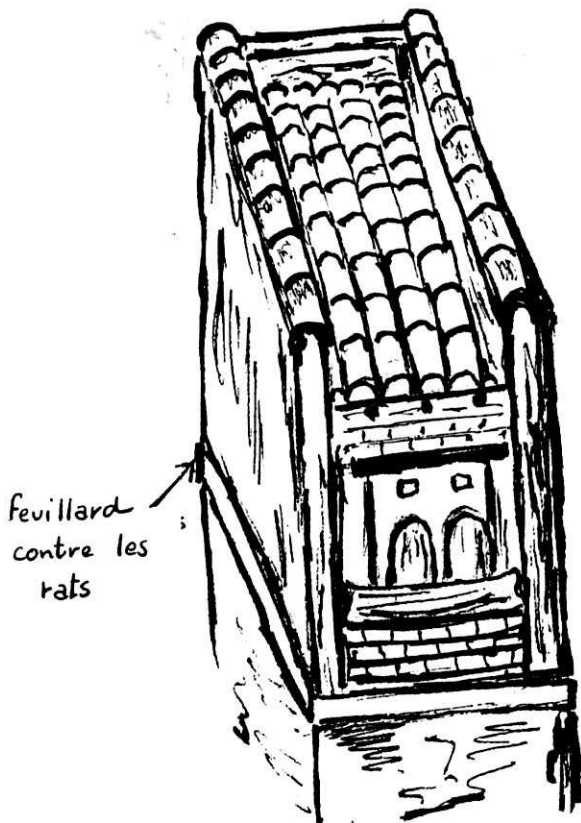
¹⁸ L.-P. Gras, "Voyage à Pierre-sur-Haute et sur les bords du Lignon", feuilleton paru dans le *Courrier de St-Etienne* (juillet 1864).

Au XVIII^e siècle

Histoire de pigeons

C'est le texte d'une lettre en date du 22 septembre 1736 qui a provoqué notre réflexion et la rédaction des lignes qui suivent.

La missive est adressée à Monsieur Dariou résidant à Montbrison, beau-frère de l'expéditeur. Cette lettre serait de la plume d'un personnage appartenant à la noblesse que nous pouvons penser être un officier des armées du roi, en campagne, ou un membre d'une quelconque délégation officielle. L'homme nous apprend se trouver, à ce jour, loin de la France et de son Forez¹.



... Après le long silence qui a demeuré entre nous... je suis dans un pays où je ne vois et n'entends que les loups, où je m'ennuie beaucoup... et vous prie de me donner de vos nouvelles, de celles de ma mère et de mes pigeons dont je ne sais s'ils sont encore en vie... je vous remercie de la peine que vous voulez bien vous donner à les nourrir et si vous avez besoin de quelque argent pour subvenir à leur nourriture me le faire savoir... ma mère en a quelque peu de disponible (nourriture pour pigeons)...

Ce texte, reproduit ici dans sa meilleure part, suscite un intérêt certain qui va au-delà de ces quelques lignes tracées par quelqu'un qui montre un grand attachement à ses pigeons, pour ne pas dire de l'amour, plaçant ces volatiles à un rang inattendu de ses préoccupations d'exilé nostalgique et inquiet.

un pigeonnier au bourg de Chandieu

¹ La date du 22 septembre 1736 rappelle la guerre de succession de Pologne à laquelle prirent part les armées du roi Louis XV. Celui-ci avait reçu pour épouse Marie Leszczyńska, fille de Stanislas. Louis XV voulut aider son beau-père à prendre place sur le trône de ce pays à l'indépendance fort contestée. La guerre (1733-1735) ne se termina vraiment qu'en 1738 et Stanislas ne reçut finalement que le duché de Lorraine avec sa capitale Nancy qui lui furent offerts par son gendre.

Colombes, colombiers, pigeons, pigeonniers²

Le souci manifesté par l'auteur de cette lettre montre tout l'intérêt que l'on pouvait prendre, à cette époque, pour les colombes et les pigeons. Le privilège dit "droit de colombier", réservé autrefois aux nobles, à certains dignitaires de l'Eglise, aux congrégations, commençait toutefois à être battu en brèche à la date qui nous occupe car nombreux étaient les anoblissements et les dérogations.

Le colombier de maçonnerie aux formes étudiées, parfois délicates et harmonieuses jusqu'à être une véritable réalisation architecturale, restait attaché "au château" dont il était une partie significative bien que prenant le plus souvent place sur un terrain proche. Le pigeonnier désignait une réalisation modeste, un édicule de facture plus grossière voire fait de planches et qui se dressait dans les dépendances ou les combles d'une ferme.

Les pigeonniers commencèrent à se multiplier au XVII^e siècle à la faveur d'abénévis plus aisément accordés par les seigneurs autorisant leur édification dans les bâtiments d'un domaine appartenant à un noble soumis à directe ou un bourgeois enrichi³.

A Chandieu, au XVIII^e siècle, dans plusieurs inventaires après décès, si le mot de pigeonnier ne se trouve pas dans le texte, il est cependant fait mention d'articles qui ne laissent aucun doute sur la présence de celui-ci et la pratique d'un tel élevage dans l'enceinte de la ferme dont le granger a la charge. Par exemple l'inventaire du Grand Maubost du 1^{er} juin 1763 pour Marguerite Morin veuve Thyvert (Barrieu, notaire royal) cite *un panier couvert propre à porter des pigeons au marché...*

Parfois même l'abénévis pouvait être accordé à un demandeur modeste, ce dernier cas de figure étant l'exception. Cette constatation conforte l'idée que notre épistolier était très vraisemblablement un membre de la noblesse montbrisonnaise, de robe ou d'épée, jouissant de ce droit de colombier.

Certains pigeonniers de la ville de Montbrison en 1736

L'intérêt que l'on peut porter à la lettre citée s'enrichit brusquement du fait que le verso de celle-ci porte, écrite d'une autre main, une longue liste, assez étonnante, exhaustive ou non, de noms de personnes possédant un pigeonnier dans la capitale du Forez d'alors.

Cette liste va même jusqu'à nous apprendre combien de couples comptaient lesdits pigeonniers ou pour le moins le nombre supposé de ceux-ci .

² Colombe : premier nom du pigeon (IX^e siècle), plus tard cette dénomination sera réservée aux variétés de couleur blanche. Le pigeon domestique est plus charpenté que la colombe, bizet ou ramier (sauvage). On peut lire avec intérêt sur ce sujet le texte de J. Barou, "Les pigeonniers des moines de Savigneux en 1736", *Village de Forez*, n° 65-76.

³ *Abénévis pour une volière ou pigeonnier moyennant cens servis et loads à payer par Fournant à Dame Marguerite Flachat fondée de procuration de son mari et pocédante pour et sous l'autorité de son mary au profit dudit Fournant...*, 1654, le 9 mars.

A Chandieu au XVIII^e on comptait une vingtaine de colombiers ou pigeonniers, tant aux abords des "châteaux" (hôpital, la Corée, Villeroy, Vaugirard, Chauffour) que dans les fermes des domaines qui s'y rattachaient. Le Pizet (chez Thevet), Chavannette, Champeau et Séty (Chassain de Chabet) avaient aussi les leurs.

La colombine (fiente de pigeon) était un engrais fort apprécié notamment lors de la remise en état d'une vigne "abecquée" (qui avait été négligée) : *fournira ledit bailleur (propriétaire) 20 combles (environ 540 litres) de colombine pour la fumure de ladite vigne...* Bail à grangeage, ferme de Nauvergnon à Chandieu, du 4 novembre 1728.

| | |
|---|-----------|
| <i>Chez Monsieur de Meaux</i> | 20 paires |
| <i>Chez Monsieur Case</i> | 10 " |
| <i>Chez Monsieur Mouguet</i> | 8 " |
| <i>Chez Monsieur Paragat</i> | 30 " |
| <i>A la Charité</i> | 19 " |
| <i>Chez Monsieur Nabonnane</i> | 5 " |
| <i>Chez Monsieur Depery</i> | 2 " |
| <i>Chez Monsieur Depoinet</i> | 8 " |
| <i>Chez Monsieur Clément</i> | 20 " |
| <i>Chez Monsieur Couzon</i> | 4 " |
| <i>Chez Monsieur de Magneu (à la Madeleine)</i> | 10 " |
| <i>Chez les pères de l'Oratoire</i> | 10 " |
| <i>Chez Monsieur de Magnieu</i> | 4 " |
| <i>Chez Monsieur Boyer</i> | 20 " |
| <i>Chez Monsieur Devaut</i> | 7 " |
| <i>Chez la soeur (de l'auteur de la lettre)</i> | 6 " |
| <i>Chez Madame Philippe</i> | 9 " |
| <i>Chez les dames de Sainte Marie</i> | 10 " |
| <i>Chez Monsieur de la Roue</i> | 6 " |
| <i>Chez Monsieur Chappuis</i> | 6 " |

Pourquoi ce privilège si jalousement établi et si rigoureusement respecté durant tout le Moyen Age ? Quel intérêt ? C'était prioritairement rappeler la suprématie du seigneur sur l'étendue de ses terres et peut-être aussi celle de sa race. Mais c'était aussi, et pour l'essentiel, plus prosaïquement, avoir à disposition de la nourriture fraîche et appréciée en ces temps où les modes de conservation étaient réduits⁴.

Le colombier "garde-manger" suppléant sans trop d'efforts aux carences possibles de la chasse et de la pêche, elles aussi fortement protégées, était un aspect des choses à considérer. Il est vrai qu'un couple de pigeons peut laisser espérer, bon an mal an, une douzaine de pigeonneaux, en tenant compte du déficit des oeufs couvés et des incidences de conditions climatiques difficiles sur l'élevage.

Malgré cela, au XVIII^e siècle, pour un propriétaire, la rentabilité était rendue aléatoire par l'achat de fournitures nécessaires et c'est pourquoi cette production était souvent confiée au granger en complément des obligations dues figurant au bail. Aussi, à cette époque, qui peut croire, sans grande naïveté, que ceux, à qui était confié cet élevage et les soins à dispenser aux précieux volatiles, ne succomberaient pas à la tentation d'en profiter un peu ? Ajoutons que le "maître" était de plus en plus fréquemment retenu loin de sa terre par les nécessités de sa charge ou pour réchauffer auprès du roi la frilosité de sa bourse mise à mal.

La vingtaine de propriétaires et les 240 paires de pigeons adultes comptabilisées ici font un bilan bien modeste et qui ne saurait être celui de ce que comptait Montbrison à cette époque.

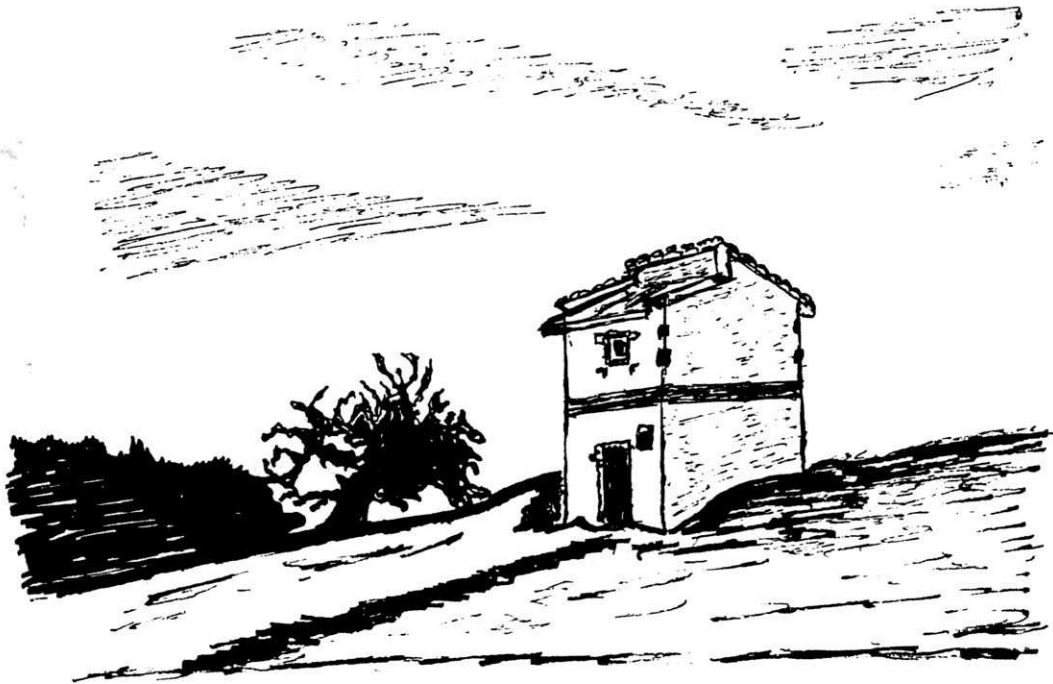
Les gens cités portent des patronymes pour la plupart très connus de tous et paraissent effectivement remplir les conditions requises pour posséder un tel élevage, par leur rang, mais aussi par l'étendue de leurs biens en ville, car un pigeonnier ne pouvait être confiné et ne devait

⁴ N'oublions pas toute la symbolique qui se rattache à la colombe. La civilisation crétoise (dès le II^e millénaire av. J.-C.) en avait fait le symbole du ciel (F. Braudel, *Mémoires de la Méditerranée*) plus tard la Bible et le christianisme enrichirent ce symbolisme et l'époque contemporaine y ajouta le concept de paix.

en aucune façon nuire au voisinage immédiat.

Le document, très fragmentaire sur ses deux faces, recto et verso, est issu des archives laissées par un des multiples meuniers dont les établissements s'égreuaient tout au long du Vizézy. Peut-être est-ce là, seulement dressée au dos d'une lettre incomplète qui devait se poursuivre sur un deuxième feuillet, la liste des clients acquis ou éventuels du meunier, le nombre de couples ne servant qu'à rappeler la quantité de fournitures à prévoir : pezettes, bris de mouture, déchets de blutage... Nous n'en saurons pas davantage.

Jean Guillot



Pigeonnier (classé) du Rozet à Champdieu

La politique d'Aimé Baune

le frère d'Eugène, homme de lettres, démocrate socialiste, à Paris en 1849-1851

Quelques mots dans le *Vapereau*, dans le *Larousse*¹ : né à Montbrison vers 1800 ; dans les rangs du parti républicain dès 1830 ; partageant les mêmes idées politiques que son frère ; rédacteur de journaux en province ; organisateur de club en 1848 ; compromis dans l'affaire du 13 juin 1849 ; expulsé après le Coup d'Etat. Encore ne doit-il cette modeste part de notoriété qu'à son frère Eugène, un des porte-parole estimé des républicains depuis la monarchie de Juillet, représentant du peuple en 1848-1851 pour le département de la Loire, orateur admiré, grand exilé du second Empire comme nombre de ses compagnons, ayant eu droit aux honneurs de l'Assemblée nationale à sa mort en 1880, qui, grâce à la belle biographie que lui a consacré Claude Latta, compte aujourd'hui, aux yeux des historiens, parmi les figures exemplaires d'une génération, celle qui a voulu édifier la République aux lendemains des journées de février 1848². Mais Aimé Baune ne s'est pourtant pas uniquement placé dans l'ombre de son illustre frère.

De la relation entre Aimé et Eugène, il ne sera pratiquement pas question ici. De ces quelques informations tirées de deux procédures juridiques de répression aux lendemains des journées révolutionnaires parisiennes du 13 juin 1849 - manifestation contre l'expédition romaine³ - et de décembre 1851 - résistance au coup d'Etat⁴ -, on devine aisément, ici ou là, une complicité et une solidarité entre les deux frères, engagés tous deux dans l'effort d'organisation des démocrates socialistes face à la montée du bonapartisme politique.

Deux maigres dossiers individuels à la faveur d'événements exceptionnels, quelques comptes rendus du procès des accusés du 13 juin 1849 devant la Haute Cour de Versailles, voilà ce qui est offert à l'historien pour tenter de restituer la singularité d'Aimé Baune, sans que ni ses antécédents ni son devenir ne puissent être appréhendés⁵. Pourtant, peut-on reconnaître dans le face à face, dans le rapport de forces avec les autorités, les réactions d'un homme engagé de

¹ *Dictionnaire universel des contemporains* par Gustave Vapereau, à la notice Eugène Baune, présente de la première à la cinquième édition, de 1858 à 1880. *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse, 1866-1876, également à la notice Eugène Baune.

² *Eugène Baune (1799-1880). Un républicain dans les combats du XIX^e siècle*, Claude Latta, Montbrison, 1995, 198 p.

³ Une expédition française, primitivement chargée de protéger la toute jeune République romaine menacée par l'Autriche, contribue finalement à la réinstallation du pape Pie IX sur le Saint-Siège. A l'Assemblée nationale la Montagne échoue à faire voter la mise en accusation du président de la République et des ministres. Une manifestation de plusieurs milliers de personnes le 13 juin à l'appel des démocrates socialistes se solde par l'arrestation de leurs principaux chefs de file, représentants du peuple compris. C'est un second coup dur pour le parti républicain, déjà échaudé par le procès intenté à la *Solidarité républicaine*, sa principale organisation, voir Claude Latta, *Un républicain méconnu : Martin Bernard (1808-1883)*, Saint-Etienne, Centre d'Etudes Foréziennes, 1980. Il existe très peu de récits détaillés de la journée du 13 juin 1849. On peut se reporter à Raoul de Felice, « La journée du 13 juin 1849 à Paris. Ses origines. Son épilogue devant la Haute Cour », in *La Révolution de 1848*, tome VI, 1909-1910, p.133-157.

⁴ Voir : *Paris en décembre 1851*, Eugène Ténnot, 1868.

⁵ Archives de la Haute Cour de Versailles, A. N. W577, W584, W585. Archives du ministère de la Guerre, Insurrection de décembre 1851, dossier 964. *Gazette des Tribunaux* et *Moniteur Universel* du 13 octobre au 16 novembre 1849, et *Procès des Accusés du 13 juin 1849*, Paris, Ballard, 1849. Claude Latta, *op. cit.*, évoque quelques aspects de la jeunesse d'Aimé et de son frère, mais n'a pu, lui non plus, retrouver sa trace après 1851.

toute sa personne sur la scène publique, qui se défend et se justifie, évite habilement les pièges tendus, met en compagnie de ses amis politiques son talent d'homme de lettres au service de ses convictions.

Une enquête renouvelée et approfondie sur le « Parti » républicain à Paris - de sa tendance démocrate socialiste en particulier -, des lendemains de l'élection présidentielle de décembre 1848 au coup d'Etat de décembre 1851, reste à faire⁶. De ce point de vue les dossiers individuels constitués dans le cadre des procédures de répression en 1849 et en 1851 attendent toujours leur historien. Le profil d'Aimé Baune dressé ici éclaire quelques-uns des méandres de cette tentative d'organisation de la gauche de l'époque.

Les lignes qui suivent s'inscrivent surtout dans une étude plus large, à partir d'un corpus de 163 personnes ayant participé aux journées révolutionnaires parisiennes durant la Seconde République, sur la *socialisation politique* des milieux populaires de la capitale, définie comme un processus à la fois d'accumulation des expériences, d'accommodement aux contraintes de la vie en société, d'aspiration à des horizons socio-symboliques propres et singuliers⁷. L'analyse des ressorts de la participation d'Aimé Baune aux événements amène alors à s'interroger sur ce qui sépare et sur ce qui réunit un homme de lettres, porteur des valeurs du groupe des « capacités » et d'autres milieux sociaux dont il se veut précisément le mandataire, à l'occasion d'expériences politiques communes.

Dans les rangs du parti démocrate socialiste

C'est une note de police, dans le cadre de l'instruction préparatoire au procès des participants de la manifestation du 13 juin 1849, qui désigne Aimé Baune comme *mêlé depuis longtemps aux sociétés secrètes*⁸, s'occupant *activement* de la *propagande, de fondations de clubs, de prédications ultra démocratiques*, et ayant pris part à la veille des événements du 13 juin à *toutes les réunions ayant pour but de les préparer. Il a le bon accueil et les sympathies du parti* est-il précisé. Comme cheville ouvrière du « Parti » démocrate socialiste de l'époque, Aimé Baune se retrouve sur les bancs des accusés devant la Haute Cour de Justice de Versailles.

Au début de l'année 1849, Aimé Baune, délégué du 11^{ème} arrondissement de Paris au comité démocrate socialiste, est surtout membre de la « Commission exécutive des 25 ». Il est de ceux, suite à l'avènement de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République, qui préparent, au sein des instances dirigeantes du « Parti », les futures élections législatives du 13 mai⁹. Il est, selon ses propres propos devant la Haute Cour, particulièrement chargé de rechercher des orateurs de talent devant paraître dans les réunions publiques¹⁰. Lors de son interrogatoire du 3 juillet, il explique la finalité de cette tentative d'organisation : *Suivant nous, le comité électoral devait être permanent, parce qu'il y a toute l'année des élections. Comme le comité ne peut se réunir que pendant la période électorale, une commission exécutive était*

⁶ Le mot de « Parti », en usage à l'époque, désigne les efforts de structuration du mouvement républicain, les démocrates socialistes constituant son aile radicale. Voir en dernier lieu : Raymond Huard, « Un parti en mutation : le parti républicain (1848-51) », in *Des républiques françaises*, Actes du colloque de Nice de 1985, Economica, 1988, p. 94-121.

⁷ Thèse en cours, sous la direction d'Alain Corbin, Université de Paris I : Louis Hincker, *Etre insurgé et être citoyen, dans les milieux populaires parisiens durant la Seconde République*. Sur cette notion : Annick Percheron, *La socialisation politique*, Paris, Armand Colin, 1993, 226 p.

⁸ A. N. W585. Je n'ai pu relever qu'une seule mention de ses activités avant 1848 : un mois de prison pour délit de presse prononcé par le tribunal de Saint-Etienne le 29 juin 1837, dans archives du ministère de la Guerre, Insurrection de décembre 1851, dossier 964.

⁹ Sur le comité démocrate socialiste du département de la Seine qui compte 218 membres et la « Commission des 25 » qui le dirige, voir Raymond Huard, *op. cit.* A 50 ans, Aimé Baune est un des plus âgés de la commission.

¹⁰ Audience du 25 octobre 1849, *Moniteur Universel*.

*nécessaire pour fonctionner dans l'intervalle*¹¹. En raison de ses responsabilités politiques, un mandat d'amener est lancé contre lui dès le 12 au soir. Interpellé à son domicile le lendemain matin à 6 heures, il ne peut participer à la manifestation de la journée prévue pour protester contre la politique romaine du gouvernement.

Durant l'instruction et au procès, Aimé Baune ne rechigne pas à apporter des précisions sur les arcanes du comité démocrate socialiste de ce premier semestre de l'année 1849. Il faut y lire, paradoxalement, un système de défense, qu'il partage avec les principaux accusés. En effet la proclamation au peuple insérée dans les journaux le 12 juin au matin, appelant à manifester dans Paris, affiche une belle unanimité des divers comités et commissions (presse, démocrates socialistes, écoles, comité typographique), en soutien à l'initiative des parlementaires de la Montagne qui ont projeté la protestation¹². Cette unanimité du « Parti » n'a eu de cesse d'être rappelée et revendiquée en cette période cruciale de propagande politique. Aimé Baune lui-même n'y a pas failli, lors d'une séance d'un club sous sa présidence à Vaugirard le 2 juin : *Il dit encore que le peuple dans les circonstances présentes ne doit plus s'ébranler que comme un seul homme ; ses chefs sont dans le comité démocratique socialiste, avec les hommes de la presse, et de la Montagne, et que quand des mesures seront prises par eux, le peuple devra toujours les suivre*¹³. Mais devant le juge au contraire, Aimé Baune s'évertue à souligner le manque de coordination entre ces différents organes parfois concurrents, par ailleurs eux-mêmes structurés en sous-commissions, aboutissant par conséquent à une certaine dilution des responsabilités, la sienne comprise. Selon lui la « Commission des 25 » n'a pas délibéré de la proclamation insérée dans les journaux, ses rapports avec le comité de la Presse étant très distendus. A la lecture de la proclamation commençant par : *Nous Rédacteurs de la Presse Républicaine, Nous membres du Comité Démocrate Socialiste*, il nie toute implication personnelle et habilement, exige que sa signature manuscrite lui soit présentée. Conscient de son statut d'inculpé, Aimé Baune choisit de démystifier le mot d'ordre mobilisateur qu'il proférait lui-même en public dans son club le 2 juin, et argue de l'efficacité toute relative de la division du travail politique, fille de l'effort d'organisation des démocrates socialistes. Aux soupçons du juge d'une possible organisation du « Parti » dans les départements grâce à l'action centralisatrice du comité démocrate socialiste, il rétorque : *Il y a eu un projet d'organisation mais il a été rejeté, parce que nous n'avons de droit et de compétence que pour agir dans la Seine*¹⁴.

D'une manière plus générale Aimé Baune expose les difficultés à se tenir au courant des initiatives des uns et des autres et les efforts que cela implique, même pour un homme politique tel que lui, pas nécessairement aux faits, malgré ses responsabilités. Quand le juge lui parle d'une commission des « 8 » - encore une - il dit n'en avoir jamais entendu parler. Il explique que les 11 et 12 juin, il y eut plusieurs réunions aux sièges de différents journaux, notamment à celui de *La Démocratie Pacifique*, mais qu'il n'y était pas invité, ne faisant pas partie d'une sous-commission responsable de ces rencontres. Concerné par les préparatifs de la manifestation, sans en être directement un des principaux organisateurs, Aimé Baune avoue tout de même, devant la Haute Cour, s'être rendu au 6 rue du Hasard, le siège de la Montagne, le 11 au soir, mais de sa propre initiative, pour voir son frère Eugène et Martin Bernard son ami, tous deux représentants du peuple : *Je pénétrai seulement dans la première pièce. Là j'ai été confondu, non pas avec 40 ou 50 personnes, il y en avait au moins 300. La première était pleine ; il était impossible de s'entendre. Je désespérais de pouvoir pénétrer auprès de ces messieurs*¹⁵. Cette description de l'affluence qu'il a rencontrée ce soir-là ne contredit pas ce que la police

¹¹ A. N. W577.

¹² Raoul de Felice, *op. cit.*, expose que le 12 juin 1849 furent publiées au moins six déclarations émanant d'organisations différentes. Elles figurent dans le chef d'inculpation reproduit dans la *Gazette des Tribunaux* et le *Moniteur* du 13 octobre 1849.

¹³ A. N. W584, rapport du commissaire de police de Vaugirard.

¹⁴ A. N. W577, interrogatoire du 3 juillet 1849.

¹⁵ Audience du 19 octobre 1849, *Moniteur Universel*.

pense de sa position : *Il suivait sans prétendre à donner l'impulsion*¹⁶. Aimé Baune ne semble pas être du cercle de ceux qui prennent les grandes décisions.

Pour approcher l'efficacité de ses activités militantes, il faut plutôt considérer son emploi à la *Banque du Peuple* de Proudhon - son domicile fonctionnant comme un bureau d'adhésion et de souscription à la *Banque*¹⁷ - son rôle d'intermédiaire lors d'un conflit déclaré entre le journal *le Peuple* - dont il semble proche - et *la Vraie République* de Thoré¹⁸, et plus encore sa manière de présider le 2 juin 1849 la première séance du « club du Salon Ragache » ; club qu'il a fondé avec le mécanicien Hiray, le professeur de mathématiques Muirson et l'étudiant Léo Barbès.

C'est un procès-verbal du commissaire de police de Vaugirard, dûment mandé par son préfet d'assister à toutes les séances de ce club, qui permet de retraduire le déroulement de cette réunion politique, d'un type si répandu à l'époque dans la capitale¹⁹.

Ce « club du Salon Ragache » tient séance ce jour-là dans l'établissement des cuisiniers réunis, 49 rue de Sèvres, lieu habituel de ce genre d'assemblée²⁰. Le 11 mars précédent, Aimé Baune y présidait déjà un banquet dit « du 11^{ème} arrondissement », et faisait l'objet d'un procès-verbal de contravention pour avoir refusé d'admettre la présence du commissaire de police²¹. A l'ouverture de la séance, Aimé Baune explique que ce club, initialement Barrière de Montparnasse, a dû déménager, le propriétaire, un sieur Voinot, ne voulant plus louer son salon par crainte des poursuites de la police. Devant les auditeurs, Baune se plaint de ce propriétaire lunatique et déclare *qu'il n'a pas fait voir dans cette circonstance qu'il était un bon citoyen* et s'empresse de remercier les cuisiniers réunis pour leur accueil. Vindictes et reconnaissance lui servent à stimuler les sentiments du public, à faire naître l'indignation ou la sympathie.

Le commissaire de police est arrivé dès 8 heures du soir ; il est monté au grand salon situé au premier étage, a noté la présence *d'une estrade faite avec des tables de marchands de vin, où doit se tenir le bureau*, et a compté vingt individus servant de commissaires, reconnaissables par leur brassard en laine rouge. A 8 heures 30, quand prennent place au bureau Baune et Hiray, présidents, assistés de Muirson et Barbès, secrétaires, le commissaire de police évalue l'assistance à une centaine d'individus. Un quart d'heure après, à l'ouverture effective de la séance, ce sont 200 personnes qui se pressent pour écouter. A la clôture de la réunion vers 10 heures $\frac{1}{4}$, le commissaire n'hésite pas à avancer le chiffre de 400 présents. Le bureau du club projette deux séances hebdomadaires, les jeudis et samedis soir. La location du salon s'élève à 15 francs par réunion ; il est aussi prévu une indemnité pour les commissaires du club. Cependant le procès-verbal mentionne qu'une corbeille tendue à la fin de la séance n'a pas suffi pour couvrir les frais de la soirée.

Ce jour-là, Baune évoque la loi du 28 juillet 1848 sur les clubs qu'il faut, dit-il, respecter malgré des révisions qu'il juge nécessaires, notamment à propos de l'interdiction faite aux mineurs et aux femmes de pouvoir assister à ce type de réunion²². Parce qu'à ses yeux, selon un

¹⁶ A. N. W585.

¹⁷ *Ibid.* A ce moment il réside 51 rue de l'Ecole-de-médecine, dans une chambre au 3^e étage, apparemment seul.

¹⁸ Selon ses déclarations lors de son interrogatoire du 3 juillet 1849, dans A. N. W577. A ce moment le conflit est ouvert entre Proudhon et les autres dirigeants des journaux démocrates socialistes. Sur Thoré, se reporter au *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, Première partie 1789-1864*, Jean Maitron (dir.), Editions ouvrières, 1964-1966.

¹⁹ A. N. W584, rapport du 2 juin 1849. Il est aussi désigné pour avoir présidé le club de la Reine Blanche avec un certain Barnabé Chauvelot, A. N. W585.

²⁰ Sur l'association des *Cuisiniers réunis*, voir Rémi Gossez, *Les ouvriers de Paris*, Société d'histoire de la Révolution de 1848, 1967, p. 119-120.

²¹ A. N. W585. Refuser la présence des représentants de la police était, avant les élections du 13 mai 1849, un des mots d'ordre des démocrates socialistes, voir N. Zastenker, « La "Montagne en 1849" », in *Questions d'Histoire*, éditions de la Nouvelle Critique, t. 2, 1954, p.132.

²² Aux lendemains des journées de juin 1848, en plein état de siège, le décret du 28 juillet 1848 sur les clubs établit une classification et une surveillance rigoureuse des réunions politiques. Dans cette même

argumentaire répandu parmi les démocrates socialistes, le respect de la Constitution nécessite aussi de la protéger en armes le cas échéant, ses propos figurent au dossier d'instruction à l'appui de l'accusation de complot dont il doit répondre au lendemain de la manifestation du 13 juin.

Acquitté par la Haute Cour de Versailles²³, il n'en continue pas moins ses activités politiques, et la répression s'abattant sur les démocrates socialistes, il est écroué 15 jours à Sainte-Pélagie en janvier 1850 pour cris séditieux²⁴. Sa participation aux recueils de souscriptions en faveur des victimes de la Haute Cour de Versailles, lui vaut de retourner encore à Sainte-Pélagie du 21 mai au 10 août 1850, les autorités considérant cette oeuvre philanthropique comme une entreprise n'ayant qu' *un intérêt d'agitation politique*²⁵. A cette occasion diverses pièces écrites ont été saisies à son domicile. Dans l'une, datée du 30 décembre 1849, adressée à Buvignier²⁶, il rend compte de 800 francs récoltés depuis un mois en faveur des condamnés de la Haute Cour, répartis entre douze ou quinze cents adhérents. Il ajoute que dans son esprit, il s'agit effectivement de *constater le niveau de l'opinion, faire le recensement de nos forces, savoir parmi nous où sont l'enthousiasme et la foi, préparer la voie à d'autres entreprises également fécondes* ; il indique enfin que cette souscription a déjà servi à aider quelques familles de transportés de juin 1848. Le procès-verbal de perquisition mentionne une autre pièce saisie, en date du 24 avril 1850 : *un projet de circulaire aux représentants de la Montagne, leur demandant d'indiquer dans leurs départements des correspondants démocrates socialistes avec lesquels on pourrait se mettre en rapport pour l'organisation de plusieurs oeuvres intéressantes à divers degrés l'avenir de ce parti*. La police le désigne enfin comme ayant rédigé et fait colporter une pétition manuscrite aux membres de l'Assemblée législative pour les dissuader de soutenir le projet de loi du gouvernement de l'époque restreignant le suffrage universel. Dans les rangs du « Parti » toujours, il se présente dans sa correspondance comme membre du comité électoral démocrate socialiste pour les élections des 10 mars et 28 avril 1850.

Cette dépense d'énergie dans le militantisme républicain, lui vaut d'être arrêté chez lui, le 13 décembre 1851, à la suite du Coup d'Etat, bien que sa figuration aux barricades soit peu probable²⁷. Il subit, comme bien d'autres, la répression qui s'abat de nouveau sur le « Parti » démocrate socialiste. Un rapport le qualifie d'*incorrigible conspirateur qui, en dernier lieu, allait hurler le cri de Vive la République sur le passage du Prince Louis-Napoléon*²⁸. Cependant il résiste aux allégations du juge qui tendent à le situer en marge de l'espace social et politique, dans le statut de conspirateur clandestin. S'il reconnaît dans son interrogatoire s'être rendu à Versailles le 28 juin 1851, c'est accompagné d'un ami et non pas en bande, pour se mêler à la population et soutenir, à l'occasion d'une revue, la Garde nationale locale dans ses témoignages de sympathie à la République²⁹. Le 19 mars une mesure d'expulsion est prononcée contre lui. La procédure aboutit à assimiler l'ensemble de ses activités militantes depuis 1849 à un « délit politique ».

séance d'autres orateurs défendent l'esprit de l'article 13 de la Constitution sur les aides et les garanties que l'Etat doit apporter en matière d'emploi, d'enseignement, d'assistance, de crédit et d'association ; les événements de 1789 sont aussi évoqués. Aucun des quatre membres du bureau de ce « club du salon Ragache » ne figure dans le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*.

²³ Onze des soixante-sept inculpés furent acquittés ; seuls trente comparaissaient devant la Haute Cour, les autres étaient en fuite.

²⁴ Archives du ministère de la Guerre, Insurrection de décembre 1851, dossier 964.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Il s'agit probablement d'Eusèbe Isidore Buvignier, représentant du peuple en 1848 pour le département de la Meuse, membre de la Solidarité Républicaine, emprisonné à la Conciergerie, voir J. Mairon (dir.), *op. cit.*

²⁷ Voir plus loin. Son frère Eugène comme représentant du peuple a été arrêté dès le 2 décembre au matin.

²⁸ Archives du ministère de la Guerre, Insurrection de décembre 1851, dossier 964.

²⁹ *Ibid.* Interrogatoire du 20 décembre 1851. Une loi venait d'être votée, le 13 juin 1851, pour réorganiser la Garde nationale, voir Louis Girard, *La Garde nationale*, Paris, Plon, p.329-340.

A ce moment sa trace se perd. Comme la plupart de ses compagnons, son expérience politique, tantôt collective et commandée par les structures organisationnelles que se sont données les démocrates socialistes, tantôt isolée et relevant de sa propre initiative, aura été marquée au sceau de la pénalisation - ce mode vécu par nombre de contemporains de la légitimité perdue de la Seconde République.

A défaut d'écrits légués à la postérité, les comptes rendus du procès des accusés du 13 juin 1849 livrent quelques traits de ses croyances et conceptions³⁰.

Portrait de l'homme politique par lui-même

Nous sommes des hommes politiques, assène Aimé Baune devant la Haute Cour de Versailles³¹. Durant le procès, sûr de cette légitimité, il coupe la parole aux avocats : *je suis seul juge de la manière dont je me défends. Laissez-moi parler*³². Il interroge les témoins, il conteste le déroulement de la procédure tendant à faire passer tout propos pour un aveu, il défend le modèle accusatoire anglo-saxon et souhaite sa prochaine adoption par la France, il rappelle que le président de la Cour est lui-même auteur d'un ouvrage sur *La Défense du Criminel*³³. Mais surtout, avec l'aide de ses compagnons d'infortune et selon une tradition bien établie chez les républicains, il transforme le banc des accusés en une tribune politique³⁴ : *Nous sommes des hommes politiques. Chacun de nos actes, chacune de nos paroles, même celles que je dis aujourd'hui, doivent être connues et prononcées en vue d'une réforme, d'une amélioration introduite dans nos idées, dans nos lois, dans nos mœurs et dans nos habitudes*. Le procès devant la Haute Cour lui fournit l'occasion de mettre en pratique la régénération politique qu'il appelle de ses vœux. A ses yeux, c'est là sa seule mission d'homme public, qu'il partage avec ses amis, inscrite, selon lui, dans la Constitution elle-même, dans l'article III de son préambule en particulier qui reconnaît, rappelle-t-il *des droits et des devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives. Aussi n'avions-nous pas attendu que la Constitution fût discutée, pour accomplir dans la mesure de nos forces, nos devoirs d'hommes et de citoyens*³⁵.

Ces propos renvoient à la conception de la doctrine politique de l'époque qui, se donnant pour tâche de régénérer la société, relie la morale et la philosophie du progrès. Cette posture matricielle, qui se présente comme indépassable depuis la Restauration, est celle que revendique le groupe social des capacités³⁶. Aussi quand un rapport de police daté du 27 décembre 1851 souligne qu'il *apparaît probable que sous sa qualification d'homme de lettres, Baune ne s'occupait réellement que de politique*³⁷, l'administration ne pointe pas tant, malgré ce qui est insinué, une stratégie de dissimulation des activités qu'un mode spécifique et historiquement situé de socialisation politique. La politique pour Aimé Baune, c'est d'abord débattre des règles et

³⁰ Cependant il est probable qu'il ait rédigé des articles dans *Le Peuple* de Proudhon qui, selon l'habitude de l'époque, n'étaient pas signés. Son frère Eugène est l'auteur de deux ouvrages publiés à Lyon en 1832, et a collaboré à de nombreux journaux, voir Claude Latta, *op. cit.*

³¹ Audience du 15 octobre, *Procès des accusés*.

³² Audience du 19 octobre, *Moniteur Universel*.

³³ Audience du 15 octobre, *Gazette des Tribunaux*.

³⁴ Durant le procès Eugène Baune est lui-même conseil de son frère. Rappelons que de mai à août 1835, Eugène Baune fut le porte-parole des accusés de Lyon devant la Cour des pairs suite aux événements d'avril 1834, à la suite de quoi il acquit une réelle notoriété parmi les républicains, voir Claude Latta, *op. cit.*, p. 55-64.

³⁵ Audience du 15 octobre, *Moniteur Universel*.

³⁶ Voir : Michèle Riot-Sarcey, *Le réel de l'utopie. Essai sur le politique au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, 309 p. Pour une approche à la fois historique et sociologique du modèle méritocratique porté par les capacités qui entendent démontrer leur utilité et leurs compétences, améliorer leur situation économique et s'imposer politiquement, voir Yannick Le Marec, *Le temps des capacités. Du savoir au pouvoir, les diplômés nantais sous la Monarchie censitaire*, thèse de doctorat, université de Nantes, 1997.

³⁷ Archives du ministère de la Guerre, Insurrection de décembre 1851, dossier 964.

des limites de celle-ci, c'est surtout circonscrire le champ de la légitimité. Tel est son domaine, son combat. Sa position sociale lui donne le droit d'intervenir.

Ce pouvoir d'incarner des principes, Aimé Baune a conscience de le partager avec ses amis politiques. Devant la Haute Cour, il précise les qualités nécessaires des hommes dont les démocrates socialistes ont besoin : *connus par leurs précédents et leur talent, qui ont toutes les qualités pour agir sur les masses et leur parler le langage de la raison*³⁸. La notoriété de ces personnalités doit donc être au service du bien commun. Prenant la défense de l'abbé de Montlouis³⁹, au nom de la sympathie partagée au sein du compagnonage politique, Aimé Baune développe ses conceptions : *Il est mon ami intime ; je connais plus que qui que ce soit ses défauts et ses qualités... Il n'est pas seulement socialiste chrétien dans la théorie, mais dans sa vie tout entière... Il est si exagéré, si exalté, il avait si peu les traditions du parti républicain où il ne venait que d'entrer, qu'il dépassait toute mesure, qu'il était compromettant, que nous avons besoin de le retenir, de lui nommer un tuteur ; il marchait bien, mais seul il eût fait des imprudences. Je puis en parler très librement, il sait que je lui suis tout dévoué, que je lui porte une affection à nulle autre pareille*⁴⁰. Pour Aimé Baune, il est un devoir, entre hommes politiques, d'évaluer les conduites et les caractères de chacun. La légitimité politique des capacités naît d'un apprentissage en commun. Educateur du peuple, l'homme de lettres en politique entretient un rapport pédagogique non seulement avec son public mais aussi avec ses amis.

Cependant, Aimé Baune semble avoir par la suite quelque peu nuancé sa vision hiérarchique de la division du travail politique entre le *peuple* ne devant *s'ébranler que comme un seul homme* au signal de ses *chefs* qui était la sienne en 1849. Un projet de lettre saisi chez lui en mai 1850, à l'occasion de la candidature d'Emile de Girardin aux élections du 10 mars⁴¹, dresse un portrait idéal de l'élu, dont les seules *qualités publiques et privées* ne suffisent plus à donner toutes les assurances nécessaires : *et qui en outre eût toujours marché avec le peuple, vécu avec le peuple en communion de souffrances, qui eût pris son fusil en juin 1848 et en juin 1849 et qui eût été quelque peu emprisonné ou transporté, j'avoue que j'aurais un faible pour ce candidat, et que c'est son nom qui involontairement se présenterait sous ma plume*⁴². Sans doute, cette nouvelle orientation populiste qu'il donne à cette définition de l'homme politique, paré du statut de « victime politique », en *communion de souffrances*, est-elle à rapprocher de sa propre expérience d'homme public éprouvé par la détention.

Homme de lettres, la politique reste avant tout pour Aimé Baune une affaire de mots. Devant la Haute Cour de Versailles, se défendant d'avoir préparé une insurrection, les accusés du 13 juin rendent compte du débat qui a agité le comité démocrate socialiste sur l'opportunité d'une prise d'armes⁴³. Par deux fois la question de la résistance à *main armée* semble avoir été proposée, par l'abbé de Montlouis en cas où le gouvernement français rétablirait un pape à Rome, et par Madier de Montjau jeune⁴⁴ en cas de violation de la Constitution. Par deux fois cette expression aurait été rejetée, parce que ces mots *restreignaient le champ de la résistance au lieu de l'élargir* selon Baune lui-même⁴⁵. Mais les précisions qu'il apporte, révèlent aussi que tout

³⁸ Audience du 25 octobre, *Moniteur Universel*.

³⁹ Sur l'abbé de Montlouis, voir J. Maitron (dir.), *op. cit.*

⁴⁰ Audience du 25 octobre, *Moniteur Universel*.

⁴¹ Emile de Girardin était un allié puissant pour les démocrates socialistes, il leur ouvrit les colonnes de la *Presse*. Cependant sa candidature après examen du comité fut écartée, voir Raymond Huard, *op. cit.*, p. 104-105.

⁴² Archives du ministère de la Guerre, Insurrection de décembre 1851, dossier 964.

⁴³ Audience du 25 octobre, *Moniteur Universel*.

⁴⁴ Il s'agit d'Edouard Madier de Montjau, âgé alors de 31 ans, contumace à l'époque du procès. Son frère, célèbre avocat républicain, est un des défenseurs des accusés devant la Haute Cour.

⁴⁵ Audience du 25 octobre, *Moniteur Universel*. Rappelons qu'à l'Assemblée nationale, le 11 juin, Ledru-Rollin protestant contre l'attaque portée à la République romaine, invoquant l'article V du préambule de la Constitution sur le respect des nationalités étrangères et de la liberté des peuples, provoque un incident de séance quand il appelle à défendre la Constitution *même par les armes*, voir Raoul de Felice, *op. cit.*

débat sur la légitimité, n'est, aux yeux de ses amis, que celui de leur propre efficacité d'hommes politiques : *J'ajoute qu'en effaçant les mots "à mains armées", nous laissons un champ ouvert à tous les modes de résistances possibles. Il a été décidé que ces mots seraient écartés; nous dîmes : "on s'est évidemment trompé ; ces mots constituent une imprudence, ils nous acculent dans une impossibilité, nous compromettons les intérêts du peuple dont nous sommes les mandataires"*⁴⁶. Pour les démocrates socialistes, il ne pouvait être question de confondre circonstances extraordinaires et principe universel, sous peine d'en arriver à nier leur propre fonction, le *mandataire* étant seul juge des *intérêts* de tous.

Théorisée, cette question de la prise d'armes est devenue cruciale. Baune démontre à quel point elle est au principe même d'une classification des événements révolutionnaires dans l'esprit d'hommes tels que lui. Il parle à ce sujet d'une *pensée logique*, et distingue nettement d'un côté la *résistance légale* proposée par Proudhon et reprise par lui et ses compagnons, ou encore les *révolutions, miracles de 1830 et 1848*, pour lesquelles *il faut l'unanimité du peuple*, et d'autre part les *insurrections* et les *émeutes*, devant être *réprimées, parce qu'elles sont contraires à l'intérêt général*. Il n'envisage le droit du peuple à s'insurger qu'une fois épuisés *tous les moyens de résistances possibles, non seulement ceux indiqués par Proudhon, mais tous les autres qui pourraient nous venir à l'imagination, qui seraient le résultat de nos investigations dans le domaine de l'histoire*⁴⁷. Ce jour-là, exprimant un point de vue communément partagé avec ses amis, Aimé Baune révèle que le débat sur la prise d'armes, durant la Seconde République, l'engage non seulement comme homme politique dans son rapport au peuple, mais participe aussi de sa conception de l'Histoire. C'est elle qui, dans son esprit, relie sa mission présente aux exemples du passé.

Ce discours sur les principes de l'action politique est la manière par laquelle Aimé Baune résiste à ce que l'ensemble de sa personne se retrouve, malgré lui, exposé à la sentence des juges.

La personnalité de l'homme public : un débat politique

Toute appréciation des capacités politiques ne va pas sans évaluation des caractères. Cette conception est au cœur de la culture politique des hommes publics de l'époque. Elle est aussi celle des autorités qui veillent au bon ordre de la cité. Aux lendemains des journées révolutionnaires, les procédures d'inculpation servent à relever les symptômes de l'*exaltation* démocratique. La psychologie est à cette occasion comprise comme un foyer de circonstances aggravantes, à la fois source et effet du dérèglement des conduites.

Sur le cas Aimé Baune, un rapport de police de 1849 mentionne : *d'un caractère doux et conciliant dans ses relations privées, d'un radicalisme révolutionnaire absolu, pour tout ce qui touche à la politique*⁴⁸. Cette appréciation est d'abord celle d'une administration pour qui le dédoublement de la personnalité relève du jeu de masques propre à l'homme des *sociétés secrètes*. Mais elle reproduit aussi la conception normative des contemporains de l'exercice du métier d'homme politique que partage Aimé Baune, délimitant, en les opposant, les sphères du privé et du public. Le rapport de police ne s'arrête pas là, et développe ce qui peut être lu comme une véritable tension qui traverse l'homme public, conséquence d'un travail sur soi d'adaptation des aptitudes personnelles aux conditions de la politique : *Vieux avant l'âge et nécessairement nul comme homme d'action... Il s'occupait aussi activement que sa santé le lui permettait... Maladif, il comprenait que prendre dans ses discours une attitude insurrectionnelle lui eût mal*

⁴⁶ Audience du 25 octobre, *Moniteur Universel*.

⁴⁷ *Ibid.* A la fin de l'année 1849, dans *Les confessions d'un révolutionnaire*, Proudhon reprend l'essentiel de sa théorie sur la « résistance légale » exprimée auparavant dans *Le Peuple*, voir le chapitre XVIII de cet ouvrage.

⁴⁸ A. N. W 585.

convenu. Cette lecture du corps emprunte à la physiognomonie de l'époque, elle mêle la politique et la catégorisation des psychologies. Ce jugement n'est peut-être pas sans livrer quelques clés sur la relative position en retrait du personnage : *il se subordonnait volontiers à l'avis des autres et à la délibération des majorités*, est-il précisé. Inversement, cette appréciation est à rapprocher du portrait iconographique- que nous reproduisons -, relevé dans un ouvrage daté de 1849 et favorable aux accusés du 13 juin, qui symbolise la gravité, à la fois digne et austère, de l'homme de cinquante ans, représente une culture politique forgée à l'épreuve de l'adversité, et traduit juste ce qu'il faut des efforts demandés à l'homme public dans la maîtrise de ses sentiments face à ses juges⁴⁹. Au XIX^e siècle la représentation figurée de l'expression du visage participe elle aussi des conflits politiques et sociaux⁵⁰.

Deux ans plus tard, le soir du 4 décembre 1851, alors que les barricades à Paris ne peuvent empêcher le coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte, l'épouse d'Aimé Baune décède au domicile conjugal, 13 rue de la Huchette dans le quartier de la Sorbonne. L'aînée de ses trois filles, Héloïse, âgée d'une vingtaine d'années, dans une lettre adressée au juge d'instruction datée du 24 décembre, intervenant pour défendre son père, assure qu'il avait alors abandonné toute activité politique pour se consacrer à sa femme malade depuis huit mois : *mon père ne quittait pas le chevet de son lit. En quoi ce qui se passait au dehors pouvait-il l'intéresser quand il savait sa femme, son amie, au seuil de la tombe ! Un jour passé loin d'elle aurait été un jour de bonheur perdu, un regret pour l'avenir, le désespoir au fond de son coeur*⁵¹. Durant toute l'instruction, le père comme la fille, dans une même communauté de sentiments, exposent à quel point les événements ne pouvaient concerner l'homme politique, désormais absorbé uniquement par le malheur de son ménage. Le 20 décembre, lors de son interrogatoire, il nie toute participation aux barricades : *Je ne me trouvais pas dans une situation d'esprit à me mêler de politique... J'ai eu le malheur de perdre ma femme vers 3 ou 4 heures du soir, vous devez penser que je ne l'ai pas abandonnée à ses derniers moments*. Mais les autorités, guère convaincues, ont tôt fait de soupçonner dans l'emploi du temps caractéristique de l'homme public habitué à s'occuper hors de son domicile, les indices d'une activité politique non relâchée : *d'après les renseignements recueillis sur son compte il résulte que pendant le temps de l'insurrection, il n'est point resté chez lui et que même il a découché la nuit de la mort de sa femme. Dans les temps ordinaires, il n'était presque jamais chez lui, et l'on ne peut rien indiquer de l'emploi de son temps, il paraît probable que sous la qualification d'homme de lettres, Baune ne s'occupait réellement que de politique*. Dans ce rapport de forces qui s'installe, Aimé Baune, paradoxalement, ne parvient pas à s'abriter derrière cette frontière du privé et du public qu'il pense pourtant comme consécutive de ses fonctions. Sa fille a beau insister : *Dans un tel cas le sentiment l'emporte sur le devoir, la patrie n'existe plus, l'énergie, la volonté est anéantie*, elle ne fait qu'énumérer les valeurs qu'un homme comme son père s'est donné pour tâche d'incarner. C'est qu'une procédure judiciaire, qui individualise les responsabilités, prend à contre-pied l'homme politique non exercé à ne répondre que de lui-même, et à taire ses discours sur l'intérêt commun. Pourtant, Aimé Baune livre à nu une réelle *communion de souffrances*, cette fois-ci en famille, au sujet de laquelle précisément il ne pensait pas être amené à s'expliquer. De force, il livre, lui, habituellement enclin à théoriser les émotions du peuple, son rapport intime à l'événement.

A l'instar des nombreux requérants qui interviennent dans les procédures d'inculpation aux lendemains des journées révolutionnaires, Héloïse Baune révèle à quel point les proches se retrouvent fragilisés durant la détention du chef de famille : *Mes soeurs se joignent à moi pour vous prier d'exaucer ce voeu, nous sommes seules, sans soutien, sans travail, orphelines ! Car Monsieur, nous venions de perdre notre mère lorsqu'on est venu arrêter notre père. Qu'allons-nous devenir si une telle situation continue ? Monsieur, c'est une fille qui vous demande son*

⁴⁹ *Procès des Accusés du 13 juin 1849*, Paris, Ballard, 1849, p.155.

⁵⁰ Sur cette question, voir la très stimulante étude de Jean-Jacques Courtine et Claudine Haroche, *Histoire du visage. Exprimer et taire ses émotions (XVI^e-début XIX^e siècle)*, Paris, nouvelle éd. Payot, 1994, 287 p.

⁵¹ Archives du ministère de la Guerre, Insurrection de décembre 1851, dossier 964.

*père ! Ce qui reste de la cellule conjugale est mobilisé pour lutter contre la perte et l'absence. Il s'agit de renouer les liens défaits, de chercher à se voir, à communiquer, de s'adresser à un intercesseur, de devenir partie prenante de la procédure juridique. L'enjeu est rien moins que la survie de l'économie domestique, Héloïse et ses soeurs étant menacées de déclassement. Elles lèvent le voile sur l'enracinement socio-économique des activités de l'homme public, leur père, et la supplique ne va pas sans une exposition de leur position, certificats d'un ami de la famille à l'appui : *laissant trois orphelines, l'ainée n'ayant pas plus de vingt ans et la plus jeune de neuf. La position intéressante de ces jeunes filles, dont la cadette est la ménagère et la tutrice de la plus jeune, me fait espérer, Général, que vous m'accorderez les moyens de visiter le pauvre prisonnier*⁵².*

Pour arriver à ses fins, Héloïse Baune doit prouver son intelligence de la procédure. La relation par écrit qu'elle instaure avec le juge d'instruction officialise et institutionnalise sa requête. Sa lettre est un moyen de se hisser en interlocuteur des autorités. En mettant en avant la légitimité du lien familial, elle requalifie et reclasse son père. Héritière, elle doit lutter contre la stigmatisation de l'expérience politique d'Aimé Baune qui vise autant le citoyen que l'homme. Elle n'a pas d'autre choix que de participer du rapport de forces. Elle réclame *un acte de justice* et ajoute : *J'espère donc, Monsieur, sur les sentiments de fraternité et d'impartialité qui caractérisent celui qui tient entre ses mains le sceptre de la justice, absout ou condamne, toujours au nom de la vérité seule. Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de ma haute considération et mon salut fraternel.* En appelant aux fondements même de la faculté de juger des pouvoirs publics, elle livre sa propre conception de la souveraineté, et se fait le porte-parole du droit à la citoyenneté de son père.

La politique d'Aimé Baune

Porte-parole et pédagogue, telles sont les qualités revendiquées par l'homme politique Aimé Baune durant les années 1849-1851. Théoricien de la prise d'armes mais pas homme du coup de feu, à la fois *mandataire* du peuple et au service d'un « Parti », engagé totalement au risque d'exposer femmes et enfants, démocrate socialiste, victime, comme son frère Eugène le représentant, de la stigmatisation de la Seconde République aux lendemains du coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte, telles sont les modalités de sa socialisation politique. Et quand en 1851, dans son certificat, l'ami de la famille parle du *détenu politique Aimé Baune que les événements politiques ont privé de sa femme*, en modifiant la relation de la cause à l'effet, il ne fait que désigner ce qui enracine irréversiblement l'expérience des journées révolutionnaires dans les trajets biographiques des contemporains - très loin du discours quelque peu scolastique d'Aimé Baune et ses amis en 1849 -, les risques encourus de perdre la vie. C'est qu'il revient aux proches des « victimes du Coup d'Etat » de rappeler que les sentiments de justice et d'humanité naissent de l'exposition de l'intimité aux événements, quand se confondent crise des institutions et malheur privé. Ils témoignent ainsi dans leurs adresses aux autorités que la considération et la sympathie ne sont pas des privilèges réservés aux membres d'un « Parti », mais qu'elles sont aussi les biens des êtres sensibles à une commune fraternité. Telle est bien la part en héritage, léguée par les hommes de la Seconde République, quels qu'ils soient, notoires ou obscurs, de leur expérience politique.

Louis Hincker

⁵² Un certain Miette de Villars qui se présente comme l'auteur de : *La Présidence*, brochure de quatre pages publiée en 1848 et répertoriée dans le *Catalogue Général des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale*, tome CXIV, comme étant un appel à soutenir la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte aux élections.

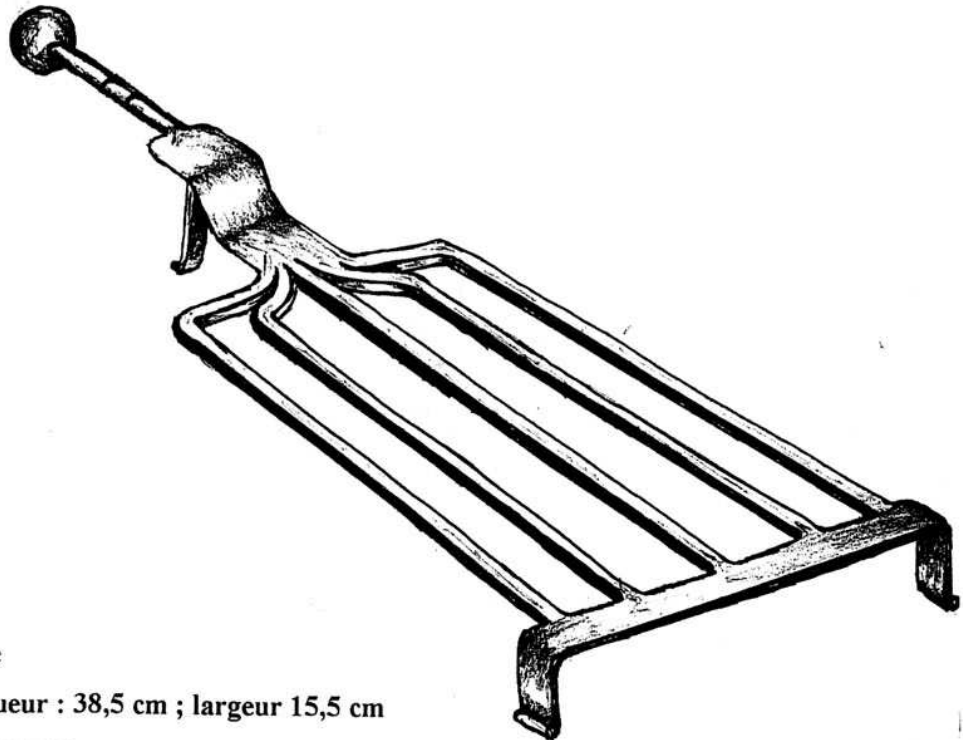
Grils

Le mode le plus ancien de cuisson des aliments est la grillade au feu de bois. La primitive simple baguette de bois à l'extrémité de laquelle on piquait un morceau de viande pour le présenter aux flammes fut perfectionnée au premier âge du fer ; les broches en bronze puis en fer évoluèrent alors en grils.

Gril, forme masculine de grille, assemblage de barreaux entrecroisés qu'on utilise pour l'exposition au feu désigne d'abord un instrument de supplice - sens perpétué dans l'expression être sur le gril. Ce mot s'emploie ensuite pour désigner l'ustensile de cuisine.

Les grils sont constitués d'un plateau ajouré à claire-voie - on retrouve là la grille - monté le plus souvent sur pieds et muni d'un manche comportant un système de suspension. Cette grille formée d'un assemblage de petits barreaux de fer parallèles plus ou moins rapprochés présente les aliments à cuire au-dessus d'un tapis de braise. On peut alors distinguer deux catégories de grils ; ceux à plateau fixe et ceux, beaucoup plus rares, à plateau tournant, et présenter un exemple de chaque type.

Le premier est un élégant petit gril à plateau rectangulaire fixe datant probablement du XVIII^e siècle. La grille, de 22,5 cm par 12 cm, est formée par cinq petits barreaux de fer carrés¹ réunis au manche par soudure à chaud à la forge en un éventail du plus bel effet. A l'extrémité opposée, les barres sont soudées à chaud sur une traverse coudée à angle droit à ses deux bouts pour former le piètement avant ; ces deux pieds étant retournés en volute à leur extrémité. Le manche est un fer plat à son début qui est contrecoudé vers le haut pour éviter de se brûler en le saisissant (préhension plus loin des braises et manche moins chaud).



Gril à plateau fixe

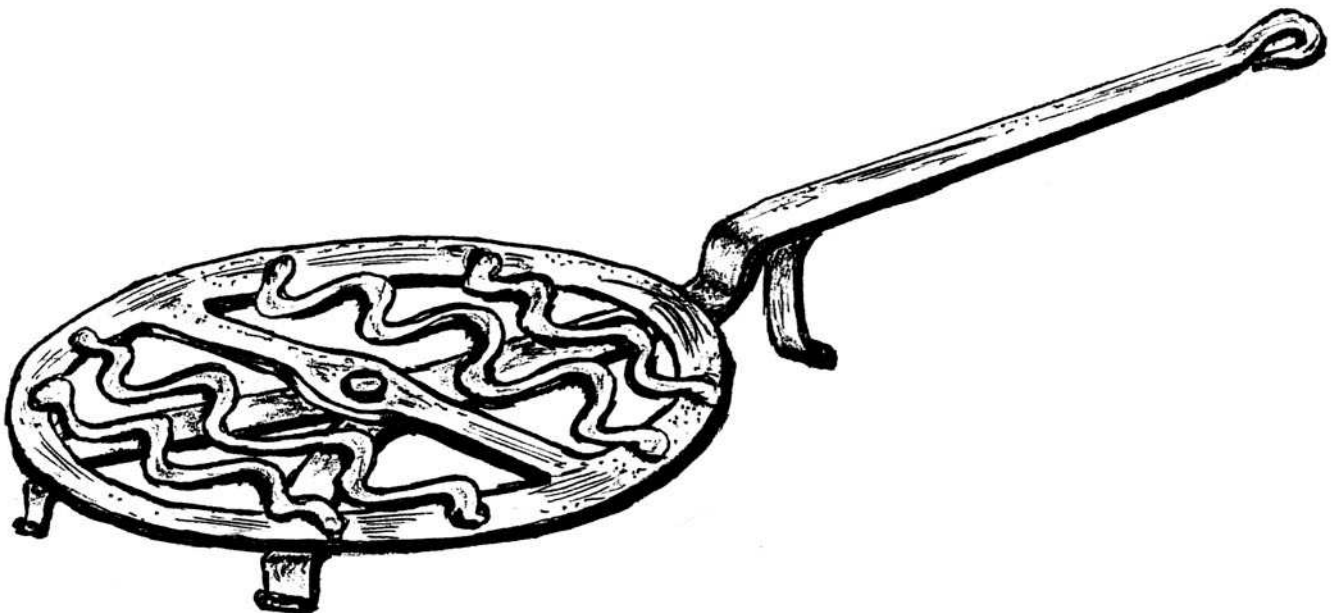
dimensions : longueur : 38,5 cm ; largeur 15,5 cm

¹ Les barreaux ou verges de fer sont toujours carrés jusqu'au XVIII^e siècle ; les forges ne fournissent que des fers carrés jusque là. Ensuite les tréfileries livreront couramment du fer rond.

C'est sous cette partie qu'est fixé à chaud le troisième pied terminé, lui aussi, en volute. ce piètement éloigne le gril des braises, évitant ainsi le contact direct des aliments avec le feu. Le manche est prolongé par une tige cylindrique forgée marquée en son milieu de deux stries transversales. Ces petites stries sont un élément de décor courant au XVIII^e siècle et donnent une élégance et une légèreté à l'ensemble. Enfin ce manche n'est pas terminé par un système de suspension, mais par une boule de préhension², là encore élégant élément de décor typique du XVIII^e siècle.

Le second, un peu plus important, est un gril à plateau tournant. Le manche est un fer plat de 37 cm étiré en pointe à la forge à l'une de ses extrémités ; pointe recourbée sur elle-même dans le plan horizontal pour former anneau de suspension à la manière des grandes poêles de cheminée. L'autre extrémité de ce manche se dédouble horizontalement en fourche pour former piètement ; fourche pliée en bout à angle droit pour constituer deux pieds. Un troisième pied est soudé à chaud sous le manche dans sa partie moyenne, là où il est contrecoudé pour l'éloigner de l'ardeur des braises (comme l'autre modèle). A l'endroit où le manche se dédouble est rivé un pivot vertical autour duquel tourne le plateau. Ce plateau, circulaire, de 26 cm de diamètre, est muni d'un diamètre rectiligne élargi en son milieu pour l'axe. De part et d'autre se manifeste l'esprit inventif et l'imagination du forgeron - ce qui fait tout l'intérêt de ce gril. En effet la grille de chaque demi-cercle, au lieu de raides barreaux, est formée par deux élégantes bandes de métal ondulées, serpentiformes soudées à la forge sur le pourtour du plateau. On peut alors imaginer l'empreinte de ce décor sur les aliments à cuire. L'intérêt de ce gril à plateau tournant est de permettre de présenter à l'ardeur du feu toutes les parties de la pièce à cuire, sans avoir à déplacer le gril.

Pierre-Michel Therrat



Gril à plateau tournant

Dimensions : longueur totale : 63,4 cm, diamètre 26 cm environ

² Ce principe de préhension est la pomme : l'extrémité de la tige est refoulée et façonnée à la forge en forme de sphère ou ovoïde.

La seigneurie des Barges

Le hameau des Barges, appartenant à la commune de Soleymieux, domine la vallée de la Mare. Bordant la voie Bolène, il faisait partie d'une seigneurie sous l'Ancien Régime.

La seigneurie des Barges comprenait la justice haute, moyenne et basse, une maison forte et divers revenus.

Les seigneurs des Barges furent successivement, les familles Bocigné, Mareschal, du Vernay.

Elle passe, ensuite, aux mains de l'illustre famille Chalancon-Rochebaron-Rochefoucault d'Escoubleau de Sourdis qui, ayant de nombreuses difficultés financières, la cède à Christophe de la Frasse en 1735.

La tour fut détruite, selon la croyance populaire, par Richelieu, et aurait servi de carrière de pierre. Certaines maisons des Barges possèdent de splendides pierres taillées. La tour dite de la Gabelle, à Saint-Jean-Soleymieux, serait construite en partie avec les matériaux de la maison forte des Barges.

Avec la Révolution, la seigneurie est démantelée et les habitants du lieu deviennent les nouveaux propriétaires.

En 1295, comme tous ceux de l'époque, les moulins des Barges appartiennent au seigneur et sont qualifiés de *moulins banaux*.

En 1735, les temps ont changé, les moulins sont la propriété des habitants des Barges et sont donc dits *moulins bastards*.

De 1314 à 1671, aucun document ne donne de renseignements sur les propriétaires de la seigneurie des Barges. En 1290, Amphelise de Rochebaron est veuve de Jean du Vernay, riche financier de Montbrison¹. Est-ce par cette dame que la seigneurie passe aux Rochebaron ?

Repères historiques

En 1279, Guillaume de Bocigné échange avec la comtesse douairière, Jeanne de Monfort, la censive de Mizérieux contre, entre autre, cens sur des fonds de Soleymieux au terroir de la Tour. Le sceau de Guillaume de Bocigné porte alors une croix ancrée semblable à l'écu de ses voisins, les La Bâtie du Rousset².

En 1289, Almens Mareschal, mère de Pierre, testa chez son gendre, Guillaume de Bocigné, à la *Tour de Soleymieux*³.

En 1294, Pierre Mareschal était tuteur de Renaud, fils mineur de Guillaume de Bocigné. Renaud n'ayant pas survécu, son tuteur s'appropriera purement et simplement son héritage⁴.

Après 1295, prise à cens que concéda à Pierre Mareschal le comte Jean, du moulin et du four banal, de gros rapport puisque acensé au moins 25 setiers de seigle⁵.

¹ E. Perroy, *Les familles nobles du Forez*.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ Les seigneurs de Bocigné ayant subi de nombreuses déconvenues, leur nom fut synonyme de malchance. "Malheureux comme Bocigné" devint une expression populaire que le Stéphanois transforma en "Bossaigne", explication que donne Marguerite Gonon (enregistrements, archives personnelles).

Avant 1314, Guillaume Mareschal, âgé de 25 ans en 1309, vendit à son beau-père, Pierre du Vernay, seigneur de Grézieux et de Champs, sa maison de la *Tour de Cruzille*. Les Du Vernay furent d'opulents bourgeois de Montbrison, agrégés à la noblesse peu après 1300 et ayant donné trois branches dont les seigneurs de Grézieux et Champs qui s'éteignirent vers 1360⁶.

18 juillet 1671, aveu et dénombrement par Marie-Christine de Crémaux d'Entraigues, veuve de Mre Pierre d'Escoubleau, marquis de Sourdis, pour ses terres et seigneuries de Sury, Saint-Marcellin, Monsupt... et la justice de Barges, paroisse de Saint-Jean-Soleymieux⁷.

5 juillet 1735, acte de vente de la justice des Barges :

Me Christophe de la Frasse, chevalier, seigneur de Seynas, Saint-Bonnet-les-Oules... achète le 5 juillet 1735 à François de la Rochefoucault, marquis de Rochebaron, seigneur de Sury, Saint-Romain et des Barges, entre entre :

La justice haute, moyenne et basse du village des Barges, paroisse de Saint-Jean-Soleymieux où était autrefois une tour à présent détruite...

La rivière d'Ojon passant dans la dite justice des Barges sur laquelle il y a des moulins appartenant aux habitants du dit lieu⁸.

Aujourd'hui il ne reste rien de la tour des Barges sauf un nom de lieu qui désigne quelques parcelles où l'on peut encore trouver de nombreux fragments de tuiles, quelques fragments de poterie médiévale et un soubassement en pierre arrondi pouvant être le vestige d'une tour.

L'accès à ce promontoire rocheux se fait du village des Barges par un chemin au-dessous des maisons. Le sentier franchit la Mare par une passerelle voisine d'importantes ruines d'un pont détruit par une crue en 1907 et arrive à un plateau par une voie dallée. De la passerelle au promontoire, trois moulins bordent la Mare. Sont-ils les derniers souvenirs de la seigneurie des Barges ?



**Tour de la Gabelle à Saint-Jean-Soleymieux
construite avec les pierres de la Tour des Barges**

⁵ E. Perroy, *Les familles nobles du Forez*.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Bulletin de la Diana*, T. VII, p. 408 ; parchemin de deux feuillets, original, don à la Diana en 1894.

⁸ *Bulletin de la Diana*, tome I, p. 433.

Le préfet Imbert

et les débuts de l'administration préfectorale dans la Loire

Les préfets du Consulat et de l'Empire, comme leurs successeurs, étaient étrangers au département dans lequel ils étaient nommés alors que les sous-préfets et conseillers de préfecture y avaient, dans leur immense majorité, leurs racines familiales. La Loire connut cinq préfets au cours de la période napoléonienne : François Imbert qui fut en poste du 11 ventôse an VIII au 9 mars 1807 et qui fait l'objet de cette étude, Jean-Pierre du Colombier du 3 avril 1807 au 1^{er} mai 1812, Benoît Helvoët du 1^{er} mai 1812 au 8 janvier 1814, Claude-Philibert Barthelot de Rambuteau du 8 janvier 1814 au 6 avril 1815¹ et, enfin, Pierre-Louis Tribert du 6 avril au 14 juillet 1815.

François Imbert (dit Imbert de l'Isère), nommé à Montbrison le 20 mars 1800 est donc le préfet qui, de loin, demeura le plus longtemps dans la Loire à l'époque qui nous intéresse avec une présence de sept ans². Ce fut lui qui eut la responsabilité de la restauration du pouvoir de l'Etat au sortir de la Révolution, qui établit l'administration napoléonienne sur ce qui subsistait de l'organisation héritée du passé. Il vint s'installer dans les bâtiments de l'ex-collège des Oratoriens, siège depuis septembre 1795 de l'administration départementale après le court intermède qui vit Feurs chef-lieu du département né de la scission d'avec celui du Rhône sanctionnant la révolte fédéraliste de 1793³.

Imbert était né à la Terrasse – Isère, arrondissement de Grenoble - le 4 décembre 1766 et la première fonction administrative dont les archives aient conservé la trace est sa nomination comme commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale de l'Isère le 20 vendémiaire an VI. Il est élu député de ce même département aux Cinq Cents le 23 germinal an VII. Imbert est donc, comme une bonne partie des premiers préfets, un ex-membre d'une assemblée révolutionnaire : vingt de ses premiers collègues avaient été, comme lui, députés aux Cinq Cents. D'autre part, c'est un homme jeune puisqu'il a 33 ans lors de sa nomination mais déjà riche de son expérience à la tête d'un département. Recommandé par Cambacérès, ce dernier disait de lui : *C'est un des meilleurs commissaires du gouvernement*⁴, il bénéficia également de l'appui du Stéphanois Claude Fauriel, alors secrétaire de Fouché, qui disait qu'il s'agissait d'un homme *ayant des idées libérales, assez d'instruction littéraire, un amour désintéressé pour l'ordre et la justice, l'habitude et le tact des affaires administratives*⁵.

Le 24 ventôse an VIII, une dizaine de jours après la nomination d'Imbert, le ministre de l'Intérieur écrit à l'administration centrale et au commissaire du gouvernement dans le département de la Loire pour le présenter et décrire les modalités de la passation des pouvoirs⁶.

¹ Cf. du même auteur, le N° 64 de *Village de Forez*, octobre 1995, *La défense de la Loire en 1814*.

² Archives Nationales (A. N.), dossiers des préfets.

³ Latta (Claude), *Histoire de Montbrison*, Horvath, 1994, p. 107.

⁴ Savant (Jean), *Les préfets de Napoléon*, Hachette, 1958, p. 264.

⁵ Galley (Jean-Baptiste), *Saint-Etienne et son district pendant la Révolution*, III, p. 571.

⁶ Archives départementales de la Loire (A. D. L.) : *Préfets-Secrétaires généraux 1800-1884*.

Lucien Bonaparte⁷ annonce que *le citoyen Imbert de l'Isère, législateur* vient d'être nommé préfet. Puis, il demande aux administrateurs en place de bien vouloir :

- ◆ *L'installer en cette qualité.*
- ◆ *Lui faire la remise des archives.*
- ◆ *Lui donner tous les renseignements administratifs.*
- ◆ *Le faire reconnaître par les administrations secondaires.*

Indubitablement, le gouvernement trouva en François Imbert un représentant efficace qui eut, entre autres responsabilités, lors de la remise en ordre du département, la réorganisation du système conscriptionnel, que l'on peut qualifier de sinistré à l'aube du Consulat. Le conseiller d'état Najac écrit, à propos d'Imbert, en l'an IX⁸ : *Le préfet du département de la Loire a les formes douces et honnêtes ; il m'a paru très au fait de son administration.* Inversement, et ceci traduit certainement l'inquiétude de la grande majorité des notables foréziens, un rapport dit à propos d'Imbert⁹ : *On fait l'éloge de ses talents. On lui reproche d'être entouré de gens qui ont trop marqué dans le régime révolutionnaire.* Peut-être pensait-on alors à François Etienne Debanne, secrétaire général de la préfecture qui s'était enrôlé dans les premiers bataillons puis avait été officier avant d'exercer des fonctions administratives dans l'Isère ?¹⁰

Pour limiter l'influence d'ex-révolutionnaires, on pouvait assurément compter sur le conseil de préfecture dont le rôle était d'assister, dans l'administration du département, le préfet : par exemple, en cas d'absence, c'était un conseiller qui avait la charge de le remplacer. Mais la principale attribution officielle du conseil à l'époque est de juger le contentieux administratif départemental : contentieux de voirie, de travaux publics, de contributions directes etc... Son rôle est donc celui d'un tribunal administratif, les décisions du conseil pouvaient d'ailleurs être soumises à appel auprès du Conseil d'Etat.

Ces affaires imposent enquêtes et expertises, c'est pourquoi des légistes ou d'anciens administrateurs départementaux sont nommés fréquemment - sept sur neuf - parmi ces conseillers du préfet dans la Loire. Dans son compte rendu, le conseiller d'Etat Najac cite Imbert pour lequel ces conseillers jouissent de *talents* et dont il note que deux sont d'ex-membres du corps législatif, tous ayant déjà rempli des fonctions administratives. Mêlant anciens administrateurs révolutionnaires et notables locaux, on conçoit que *se dessine à la préfecture la réplique du Conseil d'Etat*¹¹. De 1800 à 1815, neuf conseillers de préfecture se succèdent à Montbrison parmi lesquels cinq sont d'anciens nobles ; voyons leurs cursus respectifs.

Antoine Courbon de Saint-Genest, Stéphanois né en 1753, a figuré à l'assemblée de la noblesse du Forez en 1789 en tant que chevalier, seigneur de Marthes et Saint-Genest, baron de la Faye. Auparavant, il avait joué un rôle quasi permanent dans la politique et l'administration locale puisqu'il avait été syndic à l'Assemblée de 1787 puis administrateur du département. Plus tard, il fut membre des Cinq-Cents jusqu'au 18 fructidor, "fructidorisation" qui l'éloignait des affaires nationales. A l'époque qui nous intéresse, cet homme jadis d'opinion *contraire à la Révolution* puis, sous l'Empire, de *bonne opinion*, était choisi comme conseiller de préfecture.

Charles-Adrien Meaudre, né à Saint-Germain-Laval en 1755, est ancien seigneur de Pradines, Valorges et Montagny. Il a exercé des fonctions administratives au début de la Révolution en particulier dans le district de Roanne. Incarcéré en 1794 durant la Terreur, il est aux Cinq-Cents de brumaire an VI à prairial an VII. On l'avait suspecté de liens avec la

⁷ Lucien Bonaparte (1775-1840), président du conseil des Cinq-Cents, joua un rôle décisif lors du coup d'Etat du 18 Brumaire qui porta son frère au pouvoir.

⁸ A. N., Compte rendu de la mission du conseiller d'Etat Najac dans la 19^{ème} division militaire suite à l'arrêtés des consuls du 28 nivôse an IX.

⁹ A. N., Rapports au ministère de l'Intérieur an VIII-1805.

¹⁰ A. D. L., Préfets-Secrétaires généraux 1800-1884.

¹¹ J. J. Bienvenu, article "Conseil de préfecture", *Dictionnaire Napoléon*, p. 487.

Compagnie de Jésus en 1795... Il avait été parmi les acheteurs de biens nationaux et ce, pour un montant de 40 000 F. De noblesse récente puisque c'est son père qui avait été anobli à la fin de l'Ancien Régime, il est considéré comme d'une *opinion de l'Assemblée constituante*.

Denis Gémier-Despérichons, né en 1758, était seigneur des Périchons avant 1789 et ancien officier militaire. Homme parmi les plus imposés du département, il avait acheté pour seulement 500 F de biens nationaux en 1791. Si lui aussi était de fraîche noblesse - son père ayant été anobli en 1746 - l'Empire lui permettait de gravir des échelons sur l'échelle sociale avec un titre de baron d'Empire en 1813 et un siège au Corps législatif...

Jean-Claude-François Turge, né en 1766 et, par ailleurs, écuyer, était avocat avant la Révolution. Propriétaire en 1812, il occupe alors la fonction de suppléant au tribunal civil. Sa fortune était estimée à 200 000 F en 1810 et son *opinion conforme aux premiers principes qui fondèrent la Révolution*¹².

Le chevalier Michel de Mazenod, né en 1775, était également seigneur de Montsupt, Saint-Georges et Saint-Thomas et avait épousé en 1804 la fille de Courbon de Saint-Genest, solide notable du canton éponyme : il succédait à son beau-père au conseil de préfecture en 1809... Sa noblesse remontait au XVII^e siècle.

Les quatre autres conseillers de la période sont :

Barthélemy Gaulne, homme de loi natif de Néronde, avait appartenu au tribunal civil. Ancien directeur du département de la Loire et commissaire du Directoire, son opinion était considérée comme *dans le sens de la Révolution mais très sage* puis, sous l'Empire, *d'excellente*. Il mourut en 1812 et fut remplacé par Lachèze. Ce dernier, Claude-Antoine Lachèze - qui fut bien sûr également maire de Montbrison - avait lui aussi acquis des biens nationaux.

François-Laurent Michelet de Rochemont, né à Charlieu en 1756, avait été avocat au Parlement de Paris puis subdélégué dans sa ville natale en 1789. Incarcéré durant la Terreur, il devient administrateur du district de Roanne en l'an III puis du département en l'an V. De plus, il est membre du Corps Législatif en l'an XI.

Claude-Antoine Pupier de Brioude, né en 1750, avait été conseiller au bailliage de Forez. Procureur général en 1812, il avait lui aussi acquis des biens nationaux à proximité de Montbrison pour 5 000 F. Elu au Corps législatif en l'an XI, il décédait en décembre 1812. C'est un bon exemple de continuité toute montbrisonnaise d'un homme lié aux institutions d'Ancien Régime qui s'est coulé en douceur dans le moule napoléonien.

A ces neuf hommes, on peut ajouter le cas de Jean-Baptiste Ferrand qui refusa, semble-t-il, le poste de conseiller et fut remplacé par Gaulne. Originaire de Boën, il avait occupé le poste de commissaire exécutif près l'administration du département de la Loire et fut élu aux Cinq-Cents en l'an VII.

L'équipe constituée par messieurs Lachèze, Mazenod, Meaudre et Turge fera preuve d'une belle longévité et, en tout cas, sera agréée par la Monarchie définitivement restaurée puisque toujours en place en 1818¹³... Ceci se conçoit aisément lorsque l'on connaît le passé politique de ces hommes : seul Gaulne - d'ailleurs mort en 1812 - pouvait détoner parmi eux, lui qui dut se cacher en 1795 pour échapper aux royalistes et qui les combattit *manu militari* un an plus tard. Certes, il est fort difficile d'évaluer le degré d'influence du conseil de préfecture. Cette capacité dépend du caractère de chacun des préfets et des liens qu'ils parviennent à nouer avec leurs conseillers. Il est évident que ces hommes connaissent bien, non seulement le département, mais aussi ses rouages, ses bureaux et ses fonctionnaires. De plus, les bureaux

¹² A. D. L., *Notes sur les conseillers de préfecture*.

¹³ Duplessy, *Essai statistique sur le département de la Loire*, Montbrison, 1818, p. 466.

préfectoraux sont maigres eu égard à l'ampleur des informations qu'ils sont amenés à collecter pour des administrations parisiennes avides - entre autres - de statistiques.

Le préfet peut s'appuyer sur un deuxième conseil dans le cadre départemental mais le conseil général, puisque c'est de lui qu'il s'agit, est une assemblée plus large créée sous le Consulat et appelée, sous d'autres régimes, à un accroissement certain de son poids honorifique et de ses marges d'action. Officiellement, d'après la loi du 28 pluviôse an VIII, ses attributions étaient les suivantes. Le conseil général répartit les contributions directes entre les arrondissements communaux du département. Il statue sur les demandes en réduction faites par les conseils d'arrondissement, les villes, bourgs et villages. Il détermine, dans les limites fixées par la loi, le nombre de centimes additionnels dont l'imposition est demandée pour toutes les dépenses du département. Il entend le compte annuel que le préfet rend de l'emploi des centimes additionnels qui ont été destinés à ces dépenses. Il exprime son opinion sur l'état et les besoins du département. Donc, le rôle du conseil général est de représenter les intérêts du département tout particulièrement dans le domaine fiscal. Cette assemblée siégeait dans l'ancienne chapelle du collège des Oratoriens, c'est-à-dire au plus près de la préfecture.

Louis-Joseph Gras a identifié la grande majorité des conseillers généraux de la période 1800-1815, c'est donc essentiellement sur son étude que nous nous appuyons¹⁴. Sur un total de 43 conseillers généraux, 21, au moins, sont des nobles d'Ancien Régime mais, ce qui est plus indicatif sans doute, c'est le fait d'une augmentation régulière de cette proportion au fil du temps. Ce fait n'est pas circonscrit au seul département de la Loire puisque, au moins de 1800 à 1870, les nobles furent toujours sur-représentés eu égard à leur poids démographique¹⁵. Toutefois, cette sur-représentation est particulièrement forte dans la Loire du Consulat jusqu'à la fin de l'Empire ; comparativement, le conseil général de l'Isère ne compte alors que 4 nobles sur un total de 23 membres en 1812¹⁶. En effet, seuls trois ou quatre anciens seigneurs figurent parmi les conseillers en 1800 ; il s'agit en l'occurrence de Pupier de Brioude, de Desvernay-Desarbres, de Grailhes de Montaima et de Louis Vier.

Le retour des Emigrés est bien amorcé au début du Consulat mais leur intégration dans les rouages administratifs est naturellement décalée. A partir de 1803-1804, cette proportion est d'au moins la moitié et cette majorité est consolidée à partir de 1812. Enfin, en 1814, sur 11 conseillers présents et 4 excusés, 10 étaient d'ancienne noblesse. On constate, malgré l'irrégularité de présence des divers conseillers, que c'est à partir de 1812 et, plus encore, 1813, que la part de l'ancienne noblesse devient majoritaire au sein du conseil général.

Donc, fort logiquement, les délibérations du conseil général de la Loire rappelait, parfois, celles des assemblées provinciales de la période 1787-1789 puisque la composition même du conseil en était une réminiscence. Cette prééminence de l'ancienne noblesse marque une continuité entre l'Ancien Régime et l'Empire et ces hommes s'avèrent expérimentés et font preuve d'une assez grande efficacité dans l'exercice de leur fonction. En Forez, le fait que les nobles soient nombreux parmi les instances administratives dévolues aux notables découle de leur assise foncière et si, également, la plupart des conseillers de préfecture sont nobles, c'est que presque tous ont la chance de figurer parmi les 30 plus imposés...

Le préfet est également responsable de la nomination des maires du département – sauf des grandes villes, là, Napoléon choisit – et ce recrutement des maires et premiers adjoints s'appuie sur une quasi-cooptation puisque les sous-préfets, après que les maires des chefs-lieux de cantons avaient été nommés, s'appuyaient sur leur expérience et leurs relations personnelles

¹⁴ Gras (Louis-Joseph), *Le personnel administratif du département de la Loire sous Napoléon I^{er} (1800-1815)*, Saint-Etienne, 1914, p. 21-29.

¹⁵ Higgs (David), *Nobles, titrés, aristocrates en France après la Révolution - 1800-1870*, Paris, 1990, p. 233.

¹⁶ Palluel-Guiliard (André), *Les notables dans les Alpes du Nord sous le Premier Empire*, in *La France à l'époque napoléonienne*, "Revue d'histoire moderne et contemporaine", tome XVII, juillet-septembre 1970.

pour déterminer les choix des maires. Or, au sortir de la Révolution, la charge de premier magistrat apparut trop lourde à nombre de Foréziens sollicités... Et l'on vit, du printemps à l'été 1800, l'administration préfectorale faire pression sur tous les leviers d'influence possible pour faire plier les heureux élus... parfois fort peu motivés. Une circulaire expédiée le 24 mai 1800 permet d'appréhender le portrait-robot des impétrants : *L'éloignement pour les prêtres réfractaires, de la probité, l'estime publique, un esprit conciliateur, quelques lumières et une situation domestique d'une assise qui permette de donner des soins aux affaires publiques sont nécessaires pour entrer à cet égard dans les vues du gouvernement. Il pense aussi que les acquéreurs de biens nationaux offrent une grande garantie, tachez donc citoyens de me procurer des renseignements conformes à ces intentions et vous partagerez avec moi la douce satisfaction d'avoir concouru à faire le bien.*

Politiquement, l'ancrage révolutionnaire – modéré s'entend - est patent. Socialement, un niveau culturel minimum et du temps libre limite le choix à des hommes éclairés et suffisamment aisés. Mais, lorsque les maires potentiels furent choisis, plusieurs refusèrent, tout particulièrement dans l'arrondissement de Montbrison. Pourtant, la pression était forte comme auprès du maire de Sury : *J'espère, citoyen, que vous ne résisterez pas à mes pressantes sollicitations et que vous me ferez incessamment parvenir le procès-verbal de votre installation.*

Il s'agit donc, au moins, de faire illusion : *surtout, pas de vague* semble être le maître mot. Quand un refus apparaît ferme et définitif et faute de candidat satisfaisant, les communes concernées sont placées sous la tutelle d'une voisine ... C'est le cas de Champs, contrôlé un temps par Mornand car *il est impossible de trouver pour cette petite commune deux citoyens pour les fonctions municipales*. Pourquoi ces hommes refusent-ils ? Si nous ne connaissons pas les tenants et aboutissants de ces cas individuels, on peut imaginer que le désintérêt pour une tâche ingrate et la crainte d'être placé en porte-à-faux entre le pouvoir central et des administrés suffisait pour étouffer maintes ambitions. Surtout, peut-être, le régime consulaire n'est pas accepté immédiatement car il peut apparaître comme une péripétie d'une Révolution qui, en dix ans, en avait vu d'autres...

Tout est bon alors pour refuser une responsabilité : à Saint-Laurent-sous-Rochefort, le maire déclare ne pas savoir lire et son adjoint être aveugle depuis six mois... Cécité contagieuse puisque le maire de Nervieux en subit au même moment les terribles conséquences... Dans les monts du Lyonnais, ce sont le maire Jouban et l'adjoint Fayolle de Châtelus qui, eux, répugnent à prêter serment sur la constitution, Imbert s'emporte alors quelque peu : *Je ne puis me déterminer à croire que des citoyens français, que des propriétaires portent l'égarément jusqu'à méconnaître le pacte social qui garantit la liberté publique, et protège leur vie et leur fortune, j'aime à croire que les rapports que l'on m'a fait sont exagérés et enfantés par l'erreur.*

Egalement, l'enjeu religieux est capital pour comprendre ces reculades répétées et les contreforts des monts du Lyonnais cachent de multiples tensions héritées de la Révolution comme le montrent les démissions des adjoint d'Essertines et maire de Rozier - dans le canton de Feurs - qui sont tous deux prêtres et qui arguent de l'incompatibilité de leur ministère avec ladite fonction ! Le sous-préfet en convient mais il y a pénurie *comme dans plusieurs communes il est impossible de trouver des sujets dont l'attachement au gouvernement républicain réuni à quelques connaissances puissent déterminer un choix raisonnable...* Le maire de Feurs est donc prié de convaincre tout particulièrement l'adjoint d'Essertines¹⁷. Est-ce le hasard si la région de Boën comme celle de Feurs ont été toutes deux fortement imprégnées de jacobinisme ?

¹⁷ Le prêtre Mathelin est qualifié de constitutionnel en l'an VIII, lui et son confrère Peillon ont prêté serment à la Constitution civile en janvier 1791 et ne l'ont pas rétracté.

Imbert, lorsqu'il présente les premiers effets de la politique consulaire dans la Loire ne peut que constater que les maires *font leur possible* mais que *l'ignorance* [générale] *n'a pas toujours permis le choix*¹⁸.

Bref, nous voyons combien les assemblées nouvelles destinées à appuyer le préfet – donc le gouvernement – dans l'administration du département sont une réminiscence de la France d'Ancien Régime puisque y cohabitent anciens seigneurs, subdélégué, avocat en parlement ou conseiller au bailliage... Ces hommes correspondent précisément à ce qu'évoque Imbert en l'an IX à propos du conseil général *formé de six législateurs, d'anciens officiers, de grands propriétaires versés dans l'agronomie, de riches négociants et fabricants, d'hommes de loi, de notaires reconnus [...]. Tous ont rempli à différentes époques des fonctions administratives*¹⁹. Bref, nobles et riches bourgeois sont choisis parce qu'ils sont les seuls cadres assez compétents disponibles dans un département assez pauvre à cet égard.

Le préfet Imbert disparaît le 9 mars 1807 après une courte maladie de trois semaines²⁰, une *crise nerveuse* écrit-on à l'époque, son remplaçant est Jean-Pierre Grégoire du Colombier mais ceci, déjà, est une autre histoire.

Pascal CHAMBON

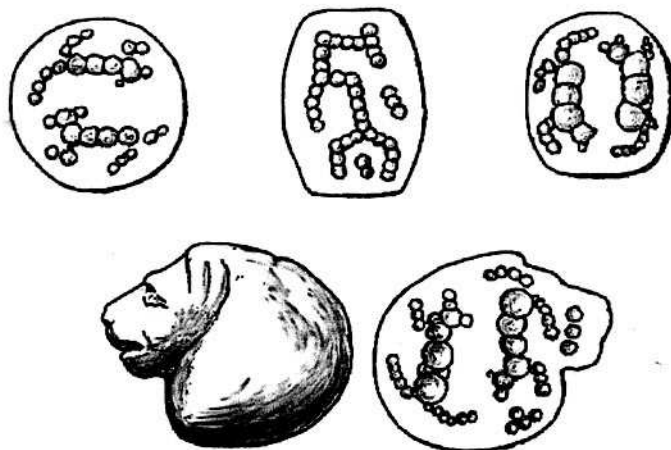
¹⁸ A. N., Procès-verbal du quatrième conseil d'administration composé des préfets de la 19^{ème} division militaire autour du conseiller d'Etat Najac le 22 pluviôse an IX.

¹⁹ *Idem.*

²⁰ Malade depuis le jeudi 26 février, il mourait à 8 heures le 10 mars.

Les sceaux, précieux témoins du passé

Depuis sans doute son origine l'homme a voulu laisser sa trace, marquer son territoire comme tous les êtres vivants. Au temps de Lucy, il devait "signer" lui aussi avec ses excréments, des griffures sur les troncs d'arbres. Ses proies, ses prédateurs, ses congénères savaient décoder. Pendant des dizaines de milliers d'années ces messages sont transmis à l'aide de dessins, de signes. L'archéologue Jacques de Morgan en a découvert dans l'acropole de Suse en Iran ; ils sont en calcaire et ont plus de 5 000 ans (fig. 1). Ils précèdent l'écriture qui a un tout autre rôle et une autre histoire.



**Cachets plats susiens en albâtre et en calcaire.
3000 ans av. J.C.**

*LA PRÉHISTOIRE ORIENTALE
PAR JACQUES DE MORGAN T.3 p. 81.*

La science qui étudie sceaux et cachets est la **sigillographie** (*sigillum*, latin : sceau ; *graphia*, grec : description) ou la **sphragistique** (grec). Comme la numismatique (étude des monnaies) c'est une source féconde d'instruction... histoire... généalogie, usage (Millin, antiquaire, 1811).

Le rôle d'un cachet ou sceau est demeuré le même depuis les origines : on marque son bétail. On signe son travail ; femmes, esclaves sont "marqués aux fers". On authentifie ses écrits, ses ordres.

Au Moyen Age, jusque vers la fin du XI^e siècle seuls les rois, les grands feudataires, les papes, les prélats ont des sceaux.

Aux siècles suivants leur emploi se "popularise", s'étend aux communautés ecclésiastiques ou laïques ; les universités, des sociétés savantes ou facétieuses ont leur sceau. Bien sûr, commerçants, artisans, bourgeois et laboureurs veulent et ont leur sceau.

Un sceau, c'est une empreinte laissée dans de la cire ou du plomb. Il faut donc une matrice. Plusieurs matières ont servi à réaliser ces matrices. Celles des cachets susiens sont en pierre dure, albâtre ou calcaire (intaille) gravée au stylet. Puis il y eut celles en métal, cuivre, laiton ou fer. Ces matrices pouvaient être fixées sur un anneau porté en bague. Elles mesuraient 10 mm environ. Les grands sceaux royaux ou impériaux mesuraient plus de 100 mm. Leur forme était ronde, ovale ou ogivale (dite "cornue").

Dès l'époque carolingienne on imprimait dans de la cire à laquelle on a mélangé parfois de la poix, de la craie, de l'étoupe.

Les sceaux en cire verte sont apparus au XII^e siècle. Le colorant était le **vert-de-gris**, un acétate de cuivre¹ antifongique employé par les vignerons. Les comptes d'un archevêque de Rouen confirment cet emploi : *achat de 50 livres de cire, 2 livres de vert-de-gris, 16 livres de poix blanche.*

Il existe des empreinte en métal le plus souvent en plomb. Au lieu d'être apposé sur le document, le sceau en cire ou en plomb peut y être suspendu par des cordonnets ou lacets qui le traversent. Il est dit "pendant". Il y a une face et une contre-face. Il ferme un écrit officiel ou non ; on le brise pour lire. Il est signature et gage d'inviolabilité. Dès le VI^e siècle la papauté adopte l'usage de "bulles".



**Bulle du Pape Innocent IV (plomb)
1243 - 1254**

*St. Pierre et St. Paul entouré
d'un nimbe figuré par un
grènetis. Au centre une croix
pattée longue.
Surmonté de la légende
"SPASPE"*

Inscription dans un grènetis.

**INNO
CENTIUS.
PP. III.**

**MUSÉE DE LA DIANA
N° 100172 - 100173**

¹ Ne pas confondre avec la bouillie bordelaise qui est du sulfate de cuivre (CU SO⁴).

Ces précieux témoins, matrices et/ou empreintes n'ont longtemps été appréciés que des notaires qui n'y voyaient qu'un signe d'authenticité. Les bénédictins s'y intéressèrent ; nous leur devons de savantes études sur les sceaux du Moyen Age. Ils surent mettre à profit ces documents pour servir de preuves à l'appui de leurs textes. Les généalogistes des XVII^e et XVIII^e siècles en usèrent de même.

Ce n'est qu'au milieu du XIX^e siècle que l'on songe à former des collections de sceaux. Les Archives Nationales, le Louvre, le Palais des Beaux-Arts constituent les grandes collections actuelles. Plus modestement la Diana possède une collection d'environ 700 sceaux (empreintes et/ou matrices), la moitié se trouvent sur des documents.



Jean 1^{er} de Forez
1310

Collection de sceaux de La Diana
N° 10007

Champ : type équestre², cavalier à l'épée haute, vêtu d'une cotte de mailles, portant un bouclier chargé d'un dauphin. Il est monté sur un cheval gracie, légèrement cabré, un caparaçon orné de deux dauphins très crêtés, aux barbes³ longues et volumineuses, d'un sur l'encolure, l'autre sur la croupe.

Un drapé très plissé recouvre le cheval et descend jusqu'au sol. Sont très visibles aussi les mors à longues branches sur lesquels sont fixées des rênes apparentes.

Légende : en capitales romanes, en cercle entre deux filets :

SIG[illum] [J]OHAN[nis] CO[mitis] [F]ORENSIS

Sceau de Jean comte de Forez

² Les sceaux équestres paraissent avoir été l'attribut des grands feudataires, chevaliers, seigneurs bannerets.

³ Comme le coq, les dauphins inscrits sur les blasons de Forez et de Viennois sont représentés "barbés". On pourrait y voir un symbole de combativité se rapportant à "l'ordre du coq" institué en 1214 par un dauphin de Viennois à la suite d'un combat contre les Anglais. Plusieurs animaux fantastiques dessinés sur la frise de la salle héraldique de la Diana possèdent ces attributs.

La Société française d'héraldique et de sigillographie publie dans sa revue les études de sceaux, cachets, armoiries, blasons... La description répond à des règles normalisées et utilise un vocabulaire spécifique.

Voici une de ces descriptions tirée des numéros 54-59 de 1984-1989. Elle concerne le sceau ci-contre.

Sceau original de Jean 1^{er}, comte de Forez, numéro inventaire 100 007

Caractères externes : forme ronde, sans rebord de protection, diamètre 65 mm ; cire rouge, sceau pendant double queues de parchemin.

Ce sceau est déjà connu pour avoir authentifié plusieurs lettres ou actes de Jean 1^{er} comte de Forez :

- Lettre adressée à l'abbesse de Bonlieu concernant le vingtain⁴ de l'abbaye et portant la date du jour de l'exaltation de la Sainte Croix, l'an 1309.

- Accord entre le comte de Forez et les habitants de Saint-Héand au sujet des dîmes⁵ de ce lieu, juillet 1309 (Archives nationales 140 bis C 1802).

- Vente d'un pré sis à Vacherant par Pierre du Vernet et Mathieu Béraud au comte de Forez, 21 juillet 1309 (Archives nationales P 1395 C 163-246).

Jean 1^{er} gouverna le comté de 1278 à 1333 soit pendant cinquante-cinq années. Il fut aussi seigneur de Thiers en Auvergne, de Rocheblaine en Vivarais, de Soncin en Lombardie, ministre d'Etat, président des Grands jours en la province de Languedoc. Il vit les règnes de Philippe III le Hardi (1270-1286), Philippe IV le Bel (1286-1316), Philippe V le Long (1316-1322), Charles IV le Bel (1322-1328), Philippe VI (1328-1350). Ce dernier, un Valois cousin germain du précédant ouvrira avec Edouard III d'Angleterre le litige de la succession au trône de France qui aboutira à la guerre de Cent ans.

Un petit disque de cire ébréché, une matrice gravée il y a 700 ans et nous voilà face à un homme, acteur important de l'histoire française et forézienne. Jean 1^{er} a choisi ce dessin pour le représenter ; son caractère, qualités et défauts sont imaginables... Un cavalier d'aujourd'hui, un armurier, un costumier de théâtre ou de cinéma y puisent des renseignements.

Et pourquoi n'auriez-vous pas votre sceau personnel ? Un raffinement qui vous "classe", autrement qu'un "tag" ! Même pour signer votre e-mail !

Danielle Bory

Edouard Crozier

(Recherches en sigillographie, dessins Edouard Crozier, rédaction, Danielle Bory)

⁴ Le vingtain (un impôt) est le 1/20^e des fruits de la terre.

⁵ La dîme (un impôt) est le 1/10^e de certaines récoltes.

Edmond Jallon, *l'homme aux cent victoires*

Dans la galerie de portraits des sportifs montbrisonnais, figure, en bonne place, celui d'Edmond Jallon qui fut, en son temps, un des meilleurs cyclistes régionaux¹.

Notre champion est né le 18 juillet 1920 à Nervieux, près de Balbigny, où ses parents exploitaient un moulin sur la Loire. En 1928, la famille arrive à Montbrison, rue Saint-Jean, pour prendre un magasin d'épicerie-graineterie. Très jeune, Edmond a été attiré par le sport et comme il le dit lui-même, *j'ai toujours aimé le sport, tous les sports et peu importe la discipline*².

Il était plutôt intéressé par le football mais, à l'époque, il n'y avait plus de club de foot constitué à Montbrison. Autrefois, dans les années vingt, existait l'**Etoile Sportive Montbrisonnaise** qui devint, en 1931-1932 l'**Olympique Montbrisonnais** avant de disparaître.

Ce n'est qu'en 1938 que le **Football Club Montbrisonnais** (F. C. M.) prendra son essor.

Edmond Jallon, à défaut de club, devait se contenter de jouer le jeudi après-midi, avec les normaliens, sur le terrain Chavannes, près des usines, en bordure de la route de Feurs.

Au Vélo Club Montbrisonnais

Finalement il se tourna vers le cyclisme car il aimait bien le vélo aussi. Il y fut amené par deux anciens, Marcel Rey, qui était marchand de cycles à Montbrison, en face de l'école Chavassieu et Claude Rochigneux qu'on appelait *Tati*. Ce dernier, se souvient Edmond Jallon, *était à l'avant-garde des entraîneurs ; il avait vraiment de grosses qualités : il nous faisait, entre parenthèses, partir à vélo, à roue fixe dès la reprise de l'entraînement, c'est-à-dire en janvier, par exemple. On partait avec un petit braquet (46X20) ce qui représente vraiment des coups de pédales et donc on prenait une grosse richesse, importante au point de vue souplesse des chevilles, naturellement, et de tout le corps...*

*On allait aussi sur la piste, ce qui m'a permis de devenir très adroit parce que sur la piste, il faut être un peu acrobate.*³

Voilà donc Edmond Jallon enrôlé dans le tout jeune club cycliste : le **Vélo Club Montbrisonnais**.

J'étais à la première réunion, avec quelques collègues dont Hantcherli, l'ancien primeur, qui s'est tenue à la mairie, où a été créé le Vélo Club Montbrisonnais. On était tout gamins, on avait 14, 15 ans, c'était fin 1934, début 1935. Le siège était au café des Platanes, boulevard Carnot (actuellement les établissements Goléo) : c'était un lieu bien placé pour les arrivées.

Edmond Jallon se rappelle très bien des dirigeants du club de l'époque et en particulier du président Edouard Bichon, fabricant de peintures :

C'était un très grand sportif ; il avait trois passions : la voiture (et il possédait déjà la superbe traction avant, la 15), il aimait la chasse et le vélo par-dessus tout. C'était quelqu'un de

¹ Nous remercions vivement M. Edmond Jallon pour les informations et la documentation concernant sa carrière qu'il nous a aimablement communiquées.

² Interview d'Edmond Jallon d'octobre 1998.

³ *Ibid.*

très généreux qui avait de gros moyens financiers et pour l'époque c'était très important. Monsieur Bichon a organisé de très grandes réunions dont le Grand Prix du Cycle, plus tard, où il avait enrôlé ses amis de Sury-le-Comtal : Landon et Lyotard, fabricants de cycles... M. Bichon était vraiment un bon organisateur et d'une grande gentillesse : quand il nous voyait partir le dimanche matin du pont Saint-Jean pour l'entraînement, il arrivait, nous donnait la pièce pour boire un grog en arrivant... Gentil et simple, tel était le père Bichon, personne ne le craignait⁴.

L'équipe dirigeante comprenait aussi un vice-président, Monsieur Barbier, des minoteries Maillon-Barbier, Monsieur François, employé de banque, secrétaire, Marcel Rey, trésorier et l'entraîneur Rochigneux⁵.

Ses débuts

Edmond Jallon prit sa première licence en 1937 pour disputer le *Premier Pas Dunlop*, course réservée aux juniors. Cette année-là, il fit quelques courses de licenciés dans la région dont le *Prix de Montbrison*. Il était très bien préparé pour disputer la finale départementale du *Premier Pas Dunlop*, courue près de Saint-Etienne. Il nous raconte sa fin de course :

Quand est arrivé le "juge de paix", c'est-à-dire la côte de Saint-Héand, j'ai démarré à environ 4 à 5 km du sommet. D'après le compte rendu de la presse, j'ai passé avec 700 m d'avance à Saint-Héand. J'ai fini tout seul à Saint-Etienne. Je courais avec une grande assurance... je me disais : si tu n'as pas de crevaison, d'ennuis, tu ne peux pas être battu⁶!

Voilà donc notre champion, brillant vainqueur, qualifié pour disputer à Paris, sur le circuit de Monthléry, la finale nationale du *Premier Pas Dunlop*, sorte de championnat de France des juniors.



Le Premier Pas Dunlop à Saint-Etienne. — Au sommet de la côte de Saint-Héand, JALLON, qui va gagner, vire nettement détaché ; en médaillon, le vainqueur.
(Photo Tri/Ane).

⁴ Interview d'Edmond Jallon d'octobre 1998.

⁵ Les statuts du nouveau club furent enregistrés le 25 janvier 1935 à la Sous-Préfecture de Montbrison.

⁶ *Ibid.*

A Paris

Le voyage à Paris fut une véritable expédition. Ce fut M. Bichon, le président, qui emmena notre jeune coureur en voiture jusqu'à Roanne. Là, ils prirent le train pour Paris. Arrivés à la gare de Lyon, ils partirent en taxi jusqu'à Pantin, le siège de *Motobécane*, la marque de cycles qui équipait Edmond Jallon.

M. Bercet, marchand de cycles à Montbrison et concessionnaire de la marque Motobécane s'était renseigné sur le type de vélo qu'il convenait d'avoir, en l'occurrence un vélo route, mais qu'il fallait passer dans les ateliers à Pantin.

M. Bichon s'est présenté en tant que fabricant de peintures, fournissant, entre autres, Peugeot à Sochaux. On lui a fait visiter toute l'usine et moi, je suivais naturellement. Le monsieur qui faisait visiter m'a dit : "Est-ce que vous voulez venir travailler chez nous ? On a une équipe de jeunes qui sont logés, couchés, surveillés..." Moi, étant très jeune, j'ai hésité... Il fallait l'autorisation des parents... Je ne savais pas... j'ai peut-être manqué l'occasion de ma vie, je ne sais pas ?...⁷

Comme c'était en 1937, l'année de l'Exposition Internationale, M. Bichon proposa à Edmond de visiter Paris l'après-midi :

On a marché pendant des heures. A 9 heures du soir, j'étais à la terrasse d'un café devant un jus de fruits, j'ai acheté un journal ; on est allé se coucher à l'hôtel. Malgré la tranquillité des lieux, l'hôtel étant situé dans une rue piétonne, à 2 heures du matin, je ne dormais toujours pas, parce que trop fatigué.

Ce n'était pas la meilleure façon de préparer le course du lendemain. Edmond Jallon le regrette un peu :

C'était Rochigneux, l'entraîneur, qui devait m'emmener et ça aurait été mieux pour moi, car, ne connaissant pas Paris, on aurait eu peur de se perdre et on n'aurait pas bougé.

Le vélo avait été ramené le soir à l'hôtel, avec un maillot neuf, des boyaux neufs, le changement de vitesse révisé.

La finale

Notre coureur montbrisonnais s'en souvient très bien et nous la relate :

Quelques jours avant, au Prix de Montbrison, Marcel Rey me dit : Petit, c'est bien ce que tu fais là, tu vas vite au sprint, mais tu verras qu'à Paris il y en a qui vont plus vite que toi. Cela m'a vraiment marqué et m'a peut-être fait perdre la course, pour la bonne raison que dans le dernier tour, ça a débouché dans la côte Lapize qu'on montait 7 fois d'ailleurs, ce qui était très dur, puis il y avait les montagnes russes qu'on appelle, c'est-à-dire 2 bosses, genre la côte des Tourettes chez nous, entre Montbrison et Sury...

Deux gars ont débouché au fond et je suis parti à la poursuite ; au sommet, on avait 30 m, 40 m d'avance tous les trois sur les premiers du peloton... On s'est jeté à fond dans la descente et on s'est épuisé car l'arrivée était trop loin ; on apercevait la banderole d'arrivée qui n'approchait jamais, jamais... On s'est fait rejoindre à 80 m de la ligne.

Quand j'ai vu que j'étais rejoint par le premier, le deuxième, le troisième je me suis relevé, tellement j'étais déçu de ne pouvoir gagner et j'ai regretté car le vainqueur avait un chronomètre en or, les quatre suivants un vélo ; deux coups de pédales de plus et je gagnais un vélo mais je fais la plus mauvaise place : sixième, et je ne ramène qu'une médaille... J'avais tellement le moral que je voulais gagner⁸ !

⁷ Ibid.

⁸ Interview d'Edmond Jallon d'octobre 1998.

DEUX NE VA PAS SANS TROIS

Après LAZAROTTO et CHRISTOPHE le Montbrisonnais JALLON s'impose

Nous avons, certes, en cyclisme, beaucoup de travail à faire, comme le disait un jour mon ami David, mais je crois que cette saison 1939 aura jeté des fondations solides, et vu s'opérer dans les meilleures conditions ce qu'on peut appeler le renouvellement des cadres.

Le Saint-Chamonais Jean Lazarotto est enfin sorti du rang. Le Roannais Maurice Christophe a été une véritable révélation. A Montbrison, Edmond Jallon s'est retrouvé, et c'est de lui que je vous parlerai aujourd'hui.

Quand j'écris que Jallon s'est retrouvé, c'est que sa victoire dans le Premier Pas Dunlop de la Loire, en 1937, en avait fait un sérieux espoir. Je me souviens d'un avis autorisé qui comparait flatteusement Jallon avec ses 1 m. 64 et ses 65 kgs., en moyens physiques à Soffietti, et qui voyait en lui le successeur de Poméon. Mais comme beaucoup d'autres, trop d'autres vainqueurs du Dunlop, Jallon allait ensuite nous causer quelques déceptions.

Avec ses 17 courses de vogue non licenciés, il devait se contenter d'inscrire à son actif le Prix Marcel Rey, à Monbrison, et quelques places d'honneur.

Lui-même reconnaît sincèrement : « En 1938, je n'en ai pas fait jour ! »

Que s'était-il passé ? Jallon payait-il des efforts prématurés ou une question morale jouait-elle ? Je crois, et je ne dis pas cela pour Jallon, mais pour tous les jeunes, qu'en effet, la griserie des premières victoires monte trop vite à leur tête. Les conseils ! oh ! la barbe. Et ils croient tous, tout savoir avant d'apprendre.

Heureusement, dans le cas qui nous occupe, Jallon compris. Il était d'ailleurs assez jeune, puisqu'il fait partie de cette classe 20 qui a fourni tant d'effectifs de coureurs, et il mène avec ses parents une vie saine et tranquille.

Si notre petit bonhomme n'a pas insisté en 1938, il aborde cette saison 1939 tout neuf.

Qu'il enlève le championnat du Vélo Club Montbrisonnais ou qu'il se classe dans le peloton au Prix de Vougy, c'est naturel. Qu'il gagne le

kilomètre lancé à Saint-Priest-en-Jarez en 1' 16" ce n'est déjà pas mal !

Au championnat de la Loire, il s'était bien préparé pour voir ce que ça donnerait. Malchance, il casse son dérailleur au départ ! Malchance encore au Circuit de St-Etienne, où toujours dans le coup, il crève à 20 kilomètres de l'arrivée.

A Panissières, il affirma victorieusement ses qualités de sprinter, mais, oh ! surprise, à Cremeaux, sur un parcours bosselé, il remporte en montant aussi bien que d'autres, une quatrième victoire.

L'explication ? Et ma foi, il n'y a qu'à regarder tout près de Montbrison, à l'Ouest, les montagnes qui s'y élèvent. Je crois que sagement, Jallon, au lieu d'aller toujours à l'Est s'entraîner dans la plaine, a dû y aller faire un tour.

Ce gars là, soit aux Canaux, où il termine second au sprint, soit à Belmont, nous était apparu en forme, et quand à la veille du grand prix des boulevards de Montbrison, son père et sa mère nous exprimaient leur confiance, nous pensions, nous aussi : « C'est possible ». Jallon sut saisir l'occasion aux cheveux.

Mais il ne devait pas s'en tenir là. Si à Balbigny il apparut qu'il devait se ménager encore un peu, nous le retrouvons au grand prix d'Ambert troisième, derrière Ducazeau et devant Cosson, et bon premier au grand prix de Saint-Alban.

Dimanche dernier, Jallon a enlevé sa troisième victoire de la saison en triomphant détaché dans le Grand Prix de Montreynaud.

Je sais, mon petit Jallon, que vous vous plaigniez d'être un peu seul, pas toujours compris, soutenu et encouragé. C'est bien là que se traduit votre jeunesse, mais vous n'en aurez que plus de mérite à arriver. Les meilleurs conseils, c'est l'expérience, acquise souvent assez chère par exemple, qui vous les donnera et n'avez-vous pour appui le plus précieux, celui de votre famille, et je vous l'assure, de beaucoup d'amis conquis par votre sincérité, votre gentillesse, qualités qui doivent aussi faire partie des bagages d'un champion.

C. VIVEREUX.

LA CARRIÈRE D'UN CHAMPION CYCLISTE : EDMOND JALLON

Le Vélo-Club Montbrisonnais a possédé quelques excellents coureurs, mais aucun n'a eu la classe d'Edmond Jallon, dont les performances sont encore présentes à l'esprit de tous les sportifs régionaux. Dans les milieux cyclistes, on se plaît à reconnaître que, sans certaines circonstances défavorables (notamment la guerre et l'occupation), il aurait pu, avec ses qualités, se hisser au niveau des champions nationaux.

Dès l'âge de 13 ans, il participa avec succès à quelques courses de fêtes, et même à un championnat de sociétés avec le V. C. M.

Nous nous souvenons encore de ce jeune sportif, accrocheur, ra-



Le Montbrisonnais JALLON au début de sa carrière de champion cycliste

pide, qui déjà « discutait » braquet, temps, détails de matériels, et s'entraînait ferme sur la piste du boulevard.

En 1936, il se fit remarquer, lui, non licencié, dans une course de côte où il établit le meilleur temps de l'épreuve, devant des champions cotés comme Maublanc.

L'année 1937 consacra l'éclosion définitive de ce jeune qui enlève consécutivement trois épreuves : championnat du club, éliminatoire du Premier Pas Dunlop, prix Marcel-Rey.

A la finale du Dunlop, à Paris, il termine au sprint, à la sixième place d'un imposant peloton.

Les années 1938 et 1939 voient la montée en flèche et la confirmation de ce petit Montbrisonnais à la pointe de vitesse redoutable. La place ne suffirait point ici à mentionner toutes ses victoires. Citons, pourtant, parmi les plus probantes, celles de Montbrison, Panssières, Chauffailles (devant Louis Gauthier), Montreynaud, etc... Nous le relevons également troisième à Ambert (batteut Cosson, troisième du Tour de France, et Benoît Faure).

Incorporé en 1941 aux Chantiers de jeunesse, à Châtel-Guyon, il bénéficie de la compréhension de ses supérieurs et des soins de la meilleure saison de sa carrière.

Il enlève alors un grand nombre de courses de la région : premier à Riom, Erioude, La Rivarrie ; deuxième à Châtel-Guyon, derrière Godard (ancien champion de France des aspirants). Il participe également à des cyclo-cross et à

des championnats de vitesse (sous-champion de la Loire).

Vinrent alors les années sombres pour le sport. Il ne fut évidemment plus question de vélo pour Jallon, qui échappa au service du travail obligatoire. Trois années d'inaction, en pleine jeunesse, eurent une grande répercussion sur sa carrière.

Pris, d'autre part, par son travail et par des soucis familiaux, Jallon n'a plus, en 1945, le même moral.

La course devient pour lui une distraction agréable, mais il n'a plus les loisirs de s'entraîner. Sa classe lui permet pourtant encore d'enlever de nombreuses courses de moins de 100 kilomètres. Il reste l'éternel champion du club, gagne à Néronde en 1945, 1946, 1947 ; à Boën en 1948 ; à Lorette, il établit le deuxième temps individuel, (derrière Molinieris) au challenge de la Libération. Il s'oriente alors surtout vers le cyclo-cross, termine toujours aux places d'honneur, gagne même à Saint-Symphorien-de-Lay.

Actuellement, Jallon a l'intention de participer encore à quelques épreuves cet hiver. Il est âgé de 31 ans. Nous restons persuadés qu'en s'entraînant régulièrement il donnerait encore du fil à retordre aux meilleurs. Rappelons qu'il totalise 92 victoires dont 16 championnats du club.

Dynamique, parfois impulsif, Edmond Jallon est aussi un dirigeant actif qui aimerait voir quelques valeurs s'affirmer au V. C. Montbrisonnais, club aux couleurs duquel il est resté fidèle pendant plus de quinze ans.

C'est aussi un sportif éclectique qui joue au B. C. M. depuis de nombreuses années (actuellement en équipe Russier) et qui a également pratiqué l'athlétisme avec bonheur (4' 30" au 1.500 m.).

Il sait toujours défendre avec force la cause du sport dont il reste une des figures locales les plus attachantes.

A Montbrison, on l'a quand même félicité à son retour. C'était tout de même une belle performance de terminer sixième au championnat de France juniors.

Une belle carrière

Edmond Jallon s'est brillamment comporté dans les courses régionales. En 1938, il ne marchait pas très fort, peut-être grisé par ses premiers succès, il le reconnaît lui-même :

Par contre, en 1939, j'ai connu trois mois formidables : juin, juillet, août où je ne craignais personne. J'ai couru plusieurs critères internationaux d'après Tour... à Ambert j'avais fait troisième et pourtant les Parisiens étaient en combine⁹.

En septembre de cette même année, il avait préparé deux courses qui lui allaient bien, à Issoire et à Charlieu avec tout le gratin du cyclisme français. Malheureusement la guerre a été déclarée et Edmond n'a pu courir, il l'a toujours regretté car il aurait pu prouver qu'il était l'égal des meilleurs. Il faisait partie d'ailleurs, de la catégorie des aspirants professionnels et il aurait pu devenir pro, l'année suivante.

Le Progrès du 29 octobre 1951

C'était un coureur complet, particulièrement rapide au sprint. Déjà, tout jeune, en préparant le Premier Pas Dunlop, en tant que non licencié, il participait, l'hiver, à des épreuves sur piste au Vélodrome d'Hiver de Saint-Etienne. Les éliminatoires avaient lieu le samedi soir et il prit part souvent à la finale du dimanche, rassemblant les deux meilleurs de la veille et il gagna souvent, à tel point qu'à l'arrivée d'une étape de Paris-Nice, Nevers-Saint-Etienne, il disputa, une année, la finale mettant aux prises les trois meilleurs pistards de l'hiver :

Cela se passait à l'Etivallière, sur une piste en cendrée et comme j'étais habile et que je passais partout, j'ai débouché à l'opposé de la ligne d'arrivée, à 250 m, et j'ai gagné avec 15 m d'avance.

⁹ Ibid.

Le sprint ça s'améliore mais c'est inné aussi ; il faut avoir un bon coup d'oeil. Il y a différentes arrivées : soit des gars qui ne sont pas rapides vont démarrer à 1 km du but, peut-être plus, soit ça part de plus près dans les derniers 500 m ; il faut surveiller et d'instinct on sent qui va bouger... Moi qui étais rapide, j'attendais toujours que ça débouche et je sautais toujours dans la roue que je sentais la meilleure ; je restais bien calé et à 80 m de la ligne, quand j'étais dans l'aspiration, je passais... A ce moment, je prenais 1 m, 2 m d'avance et c'était la victoire¹⁰.

Après la guerre, Edmond Jallon reprit un peu le vélo par plaisir mais non plus par ambition : le travail, la famille l'accaparait beaucoup. Il gagna pas mal de courses régionales.

Les journalistes écrivaient que je pouvais faire mieux en faisant plus d'efforts mais, moi, ce n'était pas mon but. En 1948, 1949, j'étais fatigué à cause de mon travail, je ne récupérais jamais, je finissais rarement dans les cinq premiers, j'ai arrêté¹¹ !

En revanche, notre champion continua à faire un peu de piste, par exemple contre les "pros" au vélodrome des Cerisiers à Roanne. Associé à Muguet du V. C. M. il termina troisième d'une "Américaine"¹² gagnée par Vietto¹³ et Teisseire¹⁴, deux anciens du Tour de France, les seconds étaient Antonin Rolland et Mossière et nos Montbrisonnais laissaient à un tour les quatrièmes, les Italiens Camellini et Brambilla¹⁵. Jallon rivalisait ainsi avec les meilleurs cyclistes de l'époque.

La presse sportive a souvent vanté les mérites de ce cycliste qui, sans la guerre de 1939-1945, aurait pu avoir un palmarès encore plus étoffé, près de cent courses gagnées, ce qui lui a valu le surnom de *l'homme aux cent victoires* ; voilà une belle carte de visite. Malgré de nombreuses sollicitations de la part de clubs régionaux, notre champion est toujours resté fidèle aux couleurs de ses débuts : celles du V.C.M.

Notre galerie sportive

E. JALLON du V. C. Montbrison

Les frères Jallon sont bien connus des sportifs foréziens.

L'aîné a conquis maints lauriers dans le cyclisme régional. Son frère, basketteur de valeur, sélectionné militaire, joue dans l'équipe fanion du B. C. M., champion de la Loire.

Edmond Jallon a 27 ans, mesure 1 m. 67 et pèse 67 kilos. Marié, père de deux beaux garçons, il n'en continue pas moins le sport cycliste sous les couleurs du Vélo Club Montbrisonnais, qu'il conduit souvent à la victoire. Excellent grimpeur, rapide au sprint, coureur complet, il pratique le basket pendant l'hiver pour rester « en forme ».



Il a un long palmarès derrière lui : gagnant du Premier Pas Danton de la Loire, il termine sixième en finale à Paris. En 1939, devant ses compatriotes enthousiasmés, il enlève le Grand prix de la ville de Montbrison, puis celui de Saint-Alban. Deux ans plus tard, il se classe deuxième à Vichy au Grand prix d'Auvergne, en trois étapes, et encore deuxième à Châtel-Guyon, à une roue de Godard, champion de France.

Cette année, ses victoires ne se comptent plus. Pour la troisième fois il s'adjuge le championnat de son club. A Saint-Etienne, il remporte une épreuve sur piste, puis une autre à Roanne, dans une américaine, avec Muguet. Tous deux ils sont en tête des régionaux et viennent immédiatement der-

rière les us du Tour de France.

La saison prochaine, Jallon est retenu dans une équipe régionale en formation dans la Loire, sous la direction de Poméon. En compagnie de Graill, Reboul, Gilbert, et des Lyonnais Confinoci, Rolland, Mossière et Garcia, il représentera la marque d'un grand constructeur régional. Avec son camarade Muguet, futur sociétaire du V. C. M., il espère bien également s'aligner dans le circuit des Six Provinces et s'y comporter avec honneur.

Bravo Jallon, maillot jaune du Vélo Club Montbrisonnais.

L'Echo du Sud-Est, 13 novembre 1947

¹⁰ Interview d'Edmond Jallon d'octobre 1998.

¹¹ Ibid.

¹² Epreuve sur piste par équipes de deux coureurs qui se relaient à volonté, en principe sur cent km ou pendant deux heures.

¹³ René Vietto : coureur français, deuxième du Tour de France de 1949 gagné par le Belge Sylvère Maës.

¹⁴ Lucien Teisseire : coureur français, troisième au championnat du monde de 1948 remporté par le Belge Schotte.

¹⁵ Brambilla : coureur italien, troisième du Tour de France de 1947 gagné par le Breton Jean Robic.

Un grand sportif

Edmond Jallon, après le cyclisme, n'a pas abandonné le sport : pendant de nombreuses années, il a été arbitre de basket, partant, par exemple, le dimanche matin, à vélo, à Panissières pour ne rentrer que le soir, à la nuit, après avoir arbitré plusieurs matches. Il a aussi enseigné la gymnastique à l'école Saint-Aubrin.

Tout récemment, en 1997, il a repris une licence F. F. C. pour participer à Tours, au Critérium National de Cyclisme, un rassemblement cycliste national d'E. D. F., établissement dans lequel il avait passé une grande partie de sa vie professionnelle. Bien sûr, affronté à des jeunes, il n'alla pas loin, mais l'essentiel était bien de participer. En revanche, en 1995, au Cap d'Agde, il termina cette même épreuve, le parcours étant plus à sa portée.

Quelle belle santé ! Il faut dire qu'Edmond Jallon a toujours marché à *l'eau claire* : ceci explique peut-être cela. Un jour, un coureur du midi lui donna, avant une course, des pastilles *miracle* qu'il s'empressa de jeter à la poubelle. Souvent, avant le départ de la course, s'apercevant que son bidon était vide, il se précipitait dans un café pour le remplir d'eau. Et pourtant, participer à une épreuve était, parfois, tout un programme. Ainsi, Edmond se souvient d'une course en deux étapes disputée à La Ricamarie en 1941 : *le matin, j'ai pris le train jusqu'à Saint-Etienne ; de là, j'ai rejoint La Ricamarie à vélo. Le matin, j'ai remporté la première étape de 75 km, ex-aequo avec Frasso ; à midi, mon épouse et mon frère Pierre sont arrivés de Montbrison à vélo ; l'après-midi, j'ai participé à la deuxième étape de 125 km qui comportait la montée du col de La République au départ. Le soir, après l'épreuve, nous sommes revenus tous les trois à Montbrison, encore à vélo, en passant par Chambles*¹⁶.

Comme on le voit, la famille Jallon était très sportive : son frère Pierre fut un excellent basketteur du Basket Club Montbrisonnais ; par la suite, les enfants d'Edmond pratiquèrent aussi le sport et, parmi eux, Christian s'illustra pendant plusieurs années comme arbitre international de basket

Dirigeant actuel du V. C. M., Edmond Jallon reste, pour les jeunes sportifs d'aujourd'hui, un formidable exemple de morale sportive. Il a toujours gardé la tête sur les épaules, il avait de l'ambition mais pas celle de pratiquer le cyclisme à un plus haut niveau car, dit-il : *... le vélo, c'est aléatoire ; vous faites du vélo jusqu'à trente ans et vous n'avez rien dans les doigts par la suite... finalement, je ne regrette rien*¹⁷.

Un vrai sportif, Edmond Jallon !

André Guillot

¹⁶ Interview d'Edmond Jallon d'octobre 1998

¹⁷ *Ibid.*

Lectures

Jean Tibi, *Les semailles de la pensée, histoire de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire*, illustrations de René Diaz, Saint-Etienne, Société d'Agriculture de la Loire et C. I. E. R. -S. R., université Jean-Monnet, 1998, 311 pages.

Jean Tibi, ancien journaliste du *Progrès*, est aussi poète et, surtout, historien. On connaît ses ouvrages sur la mine et sur la fin de l'ère du charbon à Saint-Etienne. Avec *les semailles de la pensée*, il change de registre et nous donne une excellente histoire de l'une des sociétés académiques qui eurent leur heure de gloire au XIX^e siècle.

La *Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire*, qui existe toujours, garde, dans la dénomination, le nom de ses quatre sections créées au XIX^e siècle. Héritière de quelques tentatives faites en 1760 et 1761 et qui ne survécurent pas, elle fut fondée en 1822 par Hippolyte Royet (1788-1853), maire de Saint-Etienne et fabricant de rubans et une quinzaine de notables stéphanois.

Ces notables, fabricants, grands propriétaires ou membres des professions libérales avaient le sens de l'intérêt général, le goût de la recherche intellectuelle, le désir de promouvoir le progrès technique. Grâce à leur curiosité et à leur goût du progrès, la société publia des *Annales* qui constituèrent un véritable laboratoire intellectuel consacré à des recherches faites dans de nombreux domaines : agriculture (élevage des chevaux, plantations forestières, irrigation, drainage de la plaine du Forez, lutte contre les maladies de la vigne) ; industrie et transports (chemins de fer, industrie des armes, houille, canaux), développement du crédit (caisse d'épargne), de l'enseignement (fermes-écoles), des comices agricoles, des œuvres sociales (sociétés de tempérance, dépôts de mendicité). On s'intéressait aussi à l'archéologie, avec la publication de comptes rendus d'*excursions foréziennes*. Enumération qui donne une idée de l'oeuvre de "création de richesse intellectuelle" qui fut celle de la Société d'agriculture.

La Société joua aussi un rôle dans la formation des hommes et la confrontation des compétences : des hommes comme Hippolyte Royet, le général de Perron, Francisque Balaÿ "le Magnifique" ou Léon Portier illustrèrent la Société.

Après 1945, ce fut le déclin ; la Société d'agriculture fut, en somme, victime de son succès et relayée par d'autres institutions : Chambre d'agriculture, université, sociétés savantes. Elle essaye aujourd'hui de retrouver un rôle en donnant à ses membres "le temps de penser" comme l'écrit joliment Jean Tibi : bref de retrouver le rôle de laboratoire d'idées qui fut le sien.

Jean Tibi apporte ainsi une contribution importante à notre connaissance de l'histoire intellectuelle du Forez et de Saint-Etienne au XIX^e siècle. Il le fait avec érudition et humour, le sens de l'anecdote significative et le style enlevé de celui qui a fait ses classes dans le journalisme.

On complétera cette lecture en consultant l'ouvrage de Nicole Verney-Carron qui évoque les grandes familles stéphanoises - dont on retrouve les membres à la Société d'agriculture - dans *le Ruban et l'Acier*¹ qui vient combler un vide dans notre connaissance des milieux de la bourgeoisie stéphanoise.

¹ Nicole Verney-Carron : *Le Ruban et l'Acier. Les élites économiques de la région stéphanoise au XIX^e siècle (1815-1914)*, Saint-Etienne, Publications de l'université de Saint-Etienne, 1999.

Au moment où nous rédigeons ces lignes, nous parvenaient les Actes du colloque qui a été consacré aux élites et pouvoirs locaux dans la France du sud-est sous la Troisième République². On y trouve une passionnante communication de Didier Nourrisson³ qui étudie la même société d'agriculture de Saint-Etienne et aussi celle de la Diana, société historique et archéologique du Forez, avec l'avènement, à l'intérieur de ces sociétés, d'hommes qui étaient issus de nouvelles catégories sociales (professions libérales, fonctionnaires) : de 1860 à 1880, ces sociétés « commencent réellement à devenir savantes ».

*

**

Danielle et Pierre Roy, *Autour de monuments aux morts pacifistes en France*, Fédération laïque des associations des amis des monuments pacifistes, 1999, 150 p., nombreuses illustrations.

Qui dit monument aux morts dit souvent illustration nationaliste et cocardière de la guerre de 1914-1918. Coqs gaulois triomphants, victoires casquées, soldats baïonnette au canon ne manquent pas. Mais il existe aussi des monuments pacifistes et d'ailleurs, quoi qu'on en ait dit, le mouvement "ancien combattant", qui était partie prenante dans la construction des monuments, était profondément pacifiste (la "der des ders", "plus jamais ça").

Les auteurs sont partis de l'étude du monument pacifiste de Saint-Martin-d'Estreaux, dans la Loire, dont les longues inscriptions sont exceptionnelles de vigueur et autour duquel une association très vivante s'est formée. Puis ils ont fait, avec ténacité, un premier recensement national de 38 monuments pacifistes en essayant d'établir une typologie de ces monuments (monuments qui maudissent la guerre, monuments qui en appellent à la fraternité entre les peuples, pour la paix, etc.) avec une étude complète sur chacun d'eux (construction, thématique, célébrations annuelles). Il y a là une belle étude.

Les Foréziens pourront aller voir le monument de Saint-Martin-d'Estreaux, déjà cité, et celui d'Ambierle dont deux des fusillés de Vingré : Jean Blanchard et Francisque Durantet (fusillés "pour l'exemple") étaient originaires. Et s'ils passent en Creuse, il faut aller voir celui de Gentioux (« Maudite soit la guerre ! ») : c'est sans doute le plus connu.

Signalons aussi la parution d'une remarquable étude de Nicolas Offenstadt sur les fusillés de la Grande Guerre⁴ et aussi l'édition en « poche » des émouvantes lettres de soldats⁵ collectées par France-Inter.

*

**

Jacky Nardoux, *La Franc-maçonnerie forézienne des origines à la monarchie de Juillet, 1745-1831*, chez l'auteur, 1999.

Aujourd'hui, l'histoire de la franc-maçonnerie, loin des débats polémiques de la III^e République, a acquis droit de cité dans notre histoire culturelle et sociale, à la suite des travaux d'Alain Le Bihan, de Daniel Ligou, de Pierre Chevallier et d'André Combes.

Le Forez a une longue histoire maçonnique puisque dès 1745, on a, à Montbrison, la loge de la *Réunion des Elus* ; d'autres ateliers sont ensuite créés à Roanne et à Saint-Etienne : sociétés philanthropiques, sociétés de pensée et de réflexion, les loges tiennent une place importante dans la cité et dans la sociabilité des élites foréziennes.

² Bruno Dumons et Gilles Pollet [dir.] : *Elites et pouvoirs locaux. La France du Sud-Est sous la Troisième République*, Lyon, PUL, 1999.

³ Didier Nourrisson : *Les Elites « savantes » de la Loire (1860-1880)* dans *Elites et pouvoirs locaux, op. cit.*, p. 239-257.

⁴ Nicolas Offenstadt : *Les Fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective (1914-1999)*, Paris, Odile Jacob, 1999.

⁵ *Paroles de Poilus, lettres et carnets du front (1914-1918)*, publiés sous la direction de Jean-Pierre Guéno et Yves Laplume, Paris, Libro, 1998.

Après la tourmente révolutionnaire, des loges se reconstituent sous l'Empire : la bourgeoisie et les fonctionnaires se pressent dans les loges : six *ateliers* fonctionnent alors sous l'obédience du Grand Orient de France à Saint-Etienne (deux loges), Montbrison, Roanne, Saint-Chamond, Rive-de-Gier sans compter les loges "irrégulières".

La chute de L'Empire - qui avait surveillé étroitement la franc-maçonnerie - porte un rude coup aux loges foréziennes. Il faut attendre 1824 pour que soient créées les loges des *Commandeurs du Phénix* de Montbrison et des *Elus* de Saint-Etienne.

Jacky Nardoux retrace l'histoire de ces loges avec beaucoup de minutie et de talent. Les archives du Grand Orient, déposées à la Bibliothèque nationale, lui ont offert une documentation passionnante (correspondance, tableaux de loge...) mais incomplète (seul le *livre d'Architecture*, c'est-à-dire le registre des délibérations de la *Franche-Amitié* 1824-1831, est parvenu jusqu'à nous).

Il est donc plus facile à J. Nardoux d'étudier le fonctionnement des loges et la sociabilité qu'elles organisent que de savoir quels seraient les sujets traités dans les ateliers. D'où l'intérêt de l'étude de la loge de la *Franche-Amitié* de Saint-Etienne qui est la seule dont nous avons le registre des délibérations.

L'ouvrage est accompagné d'un bon appareil critique, de documents reproduits en annexe, d'une bibliographie et d'un lexique.

*

**

Alain Collet (sous la direction de), *Des Livres et des Hommes 1989-1999*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1999, 259 p.

Le conseil général de la Loire, la médiathèque départementale et l'institut Claude-Longeon-Renaissance-Age classique se sont groupés pour nous offrir cette gerbe de communications qui ont fait l'objet de publications séparées dans le *Bulletin du Patrimoine*, fondé par Alain Collet en 1989. Elles trouvent dans ce volume bien illustré leur unité et une place digne de leur érudition.

Ces études s'organisent autour de deux grands thèmes :

- ◆ Livres et Révolution dans la Loire : la Révolution a provoqué la confiscation des fonds monastiques. Les inventaires sont donc une source précieuse pour l'histoire intellectuelle, culturelle et religieuse. Quelles étaient les lectures des hommes de cette époque dans des établissements qui jouaient souvent un rôle d'enseignement ? Gérard Aventurier, spécialiste passionné de l'histoire des livres, nous parle ainsi de la bibliothèque des Capucins de Saint-Etienne ; Charlotte Bruel nous donne une histoire du fonds ancien de la collégiale de Saint-Bonnet-le-Château. Quant à Gérard et Fabienne Aventurier, ils étudient, dans des articles qui sont complémentaires, les origines et la naissance des bibliothèques publiques de la Loire.
- ◆ Les livres et les hommes : les hommes ont avec les livres qu'ils lisent et qu'ils possèdent des rapports qui touchent à la psychologie et à l'histoire culturelle. Alain Collet et Jean-Guy Girardet partent à la recherche des lecteurs et des marques - telles les ex-libris - qu'ils ont laissé sur leurs livres ; Joseph Beaume compare les destins de deux hommes cultivés, amis des livres et engagés dans les guerres de religion : les deux grands juristes Jean Papon et Guy Coquille. Quant à Christine Touly, elle plaide pour une nouvelle création de la *Pastorelle*, la pièce de Loÿs Papon qui fut jouée pour la première fois dans la salle de la Diana en 1588.

Cette énumération pourrait faire croire à une collection d'articles un peu austère. Mais les auteurs ont su tenir, comme on dit, les deux bouts de la chaîne : étudier, d'une façon impeccable, les livres et leur destin - et, dans la vibration de leur style, on sent combien ils aiment ces livres - et nous passionner en nous parlant de la vie culturelle, religieuse et politique de leur époque à travers les livres et les hommes.

Claude Latta

Robert Périchon (1928-1999), archéologue

Notre ami Robert Périchon nous a quittés et a sans doute rejoint au paradis des archéologues Vincent Durand et Joseph Déchelette. Il était un grand archéologue, reconnu et respecté, aimé de ses pairs, des membres de la Diana, dont il avait réorganisé le Musée et où il était chez lui, et des jeunes auxquels il apprenait et faisait aimer l'archéologie.

Francisque Ferret lui a rendu hommage, au nom de la Diana, dans cette belle église de la Bénisson-Dieu où ont été célébrées ses obsèques : il sut dire, hors des discours convenus, avec l'affection parfois un peu bourrue qu'il réserve à ses amis, combien la Diana était redevable à Robert Périchon de tant de communications, d'heures passées à classer le matériel archéologique ou à initier de nombreux jeunes à la recherche. Quant à ses enfants, ils exprimèrent, avec simplicité, comment ils voyaient leur père et ce qu'ils retenaient de lui. Puis le corps de Robert Périchon fut inhumé dans le cimetière de ce petit village du Roannais où il avait ses souvenirs familiaux et, d'abord, celui de ses parents : de ceux-ci, il avait reçu beaucoup et d'abord ce sens du patriotisme républicain qui les avait conduits dans la Résistance.

Henri Delporte, ancien conservateur du musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye - et ancien professeur d'histoire au lycée de Montbrison - qui fut son maître et son ami, a retracé sa carrière lors de l'assemblée trimestrielle de la Diana. Le *Bulletin* vient de publier son texte et il faut s'y reporter¹.

Robert Périchon avait d'abord travaillé dans l'industrie textile roannaise puis les nécessités d'une reconversion professionnelle le tournèrent vers l'histoire et l'archéologie qui était une passion ancienne. Elève, à Lyon, d'Adrien Bruhl et de Pierre Quoniam qui enseignaient l'histoire ancienne à la faculté des lettres de Lyon, il soutint en 1967 une thèse sur la céramique peinte celtique et gallo-romaine. Professeur de lycée à Saint-Bonnet-le-Château et à Saint-Etienne, puis professeur à l'université de Lyon et de Saint-Etienne, il fut un enseignant passionné et passionnant, capable d'éveiller les vocations comme le montrait la cohorte de jeunes chercheurs(ses) qui l'accompagnait et qu'il savait mettre en valeur en leur offrant la possibilité de faire, au cours de leur année de maîtrise, leurs premières armes par une communication à la Diana.

Henri Delporte rapporte, dans le *Bulletin de la Diana*, comment Robert Périchon, formé aux méthodes de la Préhistoire, appliqua à l'archéologie classique les méthodes stratigraphiques utilisées par Jean-Jacques Hatt à Strasbourg. Il fouilla en Périgord, à Roanne (Ecole de musique, rue de Cadore et Institution Saint-Joseph), à l'oppidum de Joeuvre et, surtout, à Aulnat, village celte proche de Clermont-Ferrand, mais aussi en Italie, en Espagne et en Tunisie. Il devint un spécialiste de l'archéologie gauloise et gallo-romaine et de tout ce qui touchait à la céramique.

Le bilan des publications montre le travail accompli : la liste des travaux de Robert Périchon, établie par le CNRS pour la période 1958-1999, disponible à la Diana, est impressionnante. Citons, entre autres ouvrages et articles, *Feurs, Forum Segusiavorum* (1971), *La Céramique peinte celtique et gallo-romaine en Forez et dans le Massif central* (1974), *L'Agriculture en Forez dans l'Antiquité gauloise et gallo-romaine* (1976), *Un Village gaulois en Auvergne : le site protohistorique d'Aulnat* (1979), *Le Forez archéologique* (1981), *Vincent Durand, Archéologie et recherche au XIX^e siècle. Les fouilles du Crêt-Chatelard 1872-1895* (1984), *La céramique peinte du deuxième Age du fer dans le Massif central* (1991) et *Le Roannais dans l'Antiquité* (1993).

¹ Henri Delporte : " Robert Périchon ", *Bulletin de la Diana*, LVIII, n° 4, 1999, p. 253-256.

Comme Marguerite Gonon, Robert Périchon pensait que " la culture, c'est le partage des connaissances ". Non seulement il a publié de nombreux ouvrages et articles - parce qu'il faut faire connaître ce que l'on a trouvé - mais il aimait communiquer, échanger, montrer. Il a ainsi organisé de nombreux colloques : à Saint-Bonnet-les-Oules se réunissaient chaque année les spécialistes de la céramique. Les deux colloques de la Diana, consacrés à *l'Histoire de l'archéologie au XIX^e* et à *La Terre et l'Écrit* - dont les *Actes* sont sous presse - ont marqué leurs participants et leurs auditeurs. Il avait créé *OPUS* qui publiait des travaux scientifiques et qui coédita avec *Village de Forez* le volume d'hommage à Marguerite Gonon. Robert Périchon accueillait volontiers à la Diana collégiens, lycéens et étudiants auxquels il communiquait son enthousiasme et sa connaissance de l'archéologie. Il avait, dans les années 1960, réorganisé le musée Déchelette à Roanne et, dans les années 1990, celui de la Diana. Dans la belle salle héraldique de la Diana, il organisa de nombreuses expositions dont les dernières furent consacrées à la Chine et aux poteries du Maghreb.

Robert Périchon ou l'amour de la vie : chacun admirait son enthousiasme, sa curiosité, son goût d'entreprendre. L'amour de l'archéologie était une autre forme de cet amour de la vie, la recherche de la vie passée des hommes. Il pratiquait l'amitié. Le travail - il travaillait sans relâche - lui faisait tenir à distance la maladie, et la mort, qui avait durement frappé autour de lui. Nous étions heureux de le retrouver à la Diana, d'aller le voir dans son fief du musée et de son "laboratoire" où il nous accueillait, l'œil et le sourire malicieux, et où il régnait, au milieu des "pots cassés", silhouette familière, avec sa vieille blouse de travail et sa pipe qu'il rallumait sans cesse.

Robert Périchon ou la générosité : il était toujours prêt à rendre service, à lancer de nouvelles recherches et aussi à mettre les autres au travail. Il passa toute une matinée à montrer à mes élèves le musée de la Diana, accepta volontiers de relire le chapitre sur les monuments de Moingt de mon *Histoire de Montbrison* - et je fus bien fier d'avoir son *imprimatur*. Il me demanda de faire une communication sur Auguste Bernard au colloque sur l'Histoire de l'archéologie au XIX^e siècle. J'eus beau dire que je n'étais pas archéologue, l'argument ne fut pas suffisant et il me rétorqua que, "justement, comme historien, j'aurais le recul que les archéologues n'auraient peut-être pas vis-à-vis de l'un de leurs devanciers". Ce fut une recherche passionnante que je lui dois et qui me fit approfondir ma connaissance de l'œuvre d'Auguste Bernard (1811-1868). Celui-ci avait été à la fois correcteur d'imprimerie, militant républicain, historien, auteur de la première véritable *Histoire du Forez*, spécialiste de l'histoire de l'imprimerie, pionnier de l'archéologie - il attira, l'un des premiers, l'attention sur le théâtre romain de Moingt. Nous fîmes ensuite à la Diana, avec Edouard Crozier et Madeleine Pegon, une exposition sur Auguste Bernard. Robert Périchon était heureux que l'une de ses initiatives ait fait boule de neige.

Lorsqu'il prit la parole pour l'inauguration du musée rénové de la Diana, Robert Périchon sut nous parler avec flamme de la grandeur de la civilisation gauloise. Ce qui rejoignait ce que ses filles ont dit, lors des obsèques, de son amour pour " les villages gaulois " qu'il avait étudiés. J'ai lu ou relu, depuis lors, plusieurs ouvrages sur la Gaule que des archéologues comme lui nous ont aidés à mieux connaître. " Nos ancêtres les Gaulois "...

Au nom de l'équipe de *Village de Forez*, nous voulons dire aux enfants de Robert Périchon toute l'amitié et l'admiration que nous avons pour leur père.

Adieu, l'ami.

Claude Latta